

## PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2020

### ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un secrétaire de séance ;**
- **Info générale n° 1 :** Délégations octroyées aux Adjoints et Conseillers Municipaux ;

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de la délégation permanente - article L.2122-22 du CGCT :**

- Information n° 1 : Indemnités d'assurances
1. Élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics ;
  2. Création et désignation des membres des Commissions Communales ;
  3. Rapport des Orientations Budgétaires 2020 ;
  4. Adoption du Compte Administratif 2019 ;
  5. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2019 ;
  6. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport 2019 ;
  7. Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2019 ;
  8. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
  9. Taux d'imposition 2020 ;
  10. Vote taux Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (T.L.P.E.) - Abattement ;
  11. Convention d'objectifs Maison de la Science ;
  12. Convention d'objectifs Association Sainte-Savine Basket ;
  13. École privée - Participation financière allouée aux classes élémentaires ;
  14. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement ;
  15. Constitution des provisions pour l'exercice 2020 ;
  16. Budget Principal - Vote du budget primitif 2020 ;
  17. Charges locatives du Sainte-Savine Basket (SSB) - Dégrèvement ;
  18. École Municipale de Musique et de Danse – Facturation 2019/2020 – Dégrèvement 3<sup>ème</sup> trimestre ;
  19. Demande de subvention CAF – Investissements 2020 ;
  20. Demande de subvention – Dispositif « Vacances apprenantes » ;
  21. Demande de subvention – Saison culturelle 2020-2021 .
  22. Déploiement très haut débit Fibre – Convention de servitude avec Orange (rapport sur table)
- Questions diverses

**Étaient présents :**

M. MAGLOIRE Arnaud, Maire,

Mme KIEHN Patricia, M. VIVIEN Michel, Mme CHAUDET Martine, Mme GULTEKIN Gülcan,  
M. HENNEQUIN Virgil, Mme RIBAILLE Cécile, M. HUART Gérald,  
*Adjoints au Maire,*

Mme MARTIN Michelle, M. POUZIN Jean-Michel, M. VAN DALEN Laurent,  
Mme CATERINO Marie-Laure, M. CERF Jérémie, M. BERNIER Romain, Mme BOIZARD Léa,  
M. BLANCHOT Bastien, M. LAVILLE Rémy, M. MARANDET Bernard, M. MOSER Alain,  
Mme IGLESIAS Catherine, M. LEIX Jean-François, Mme BEHL Frédérique, Mme AUMIS Maud,  
M. D'HULST Karl (arrivé à 18h30), M. BOSSUAT Loïc, M. CROQUET Nicolas,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

**Absents représentés :**

M. STAUDER Jean-Christophe	mandataire M. MAGLOIRE Arnaud
Mme PRELOT Frédérique	mandataire M. VIVIEN Michel
M. FRAJMAN Olivier	mandataire Mme KIEHN Patricia
Mme BARDET Alice	mandataire Mme RIBAILLE Cécile
Mme PEREIRA-FRAJMAN Sonia	mandataire Mme BOIZARD Léa
Mme MARTEAU Elona	mandataire M. HUART Gérald
Mme ZELTZ Anne-Marie	mandataire M. BOSSUAT Loïc

**Absent :** /

**Secrétaire de Séance :** Patricia KIEHN

***Monsieur Karl D'HULST, étant arrivé en cours de séance à 18h30, il prendra part au vote à partir du rapport n° 2.***

***Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout, à la séance de ce jour, du rapport n° 22 – Déploiement très haut débit Fibre- Convention de servitude avec Orange pour les armoires PMZ 06057 et PMZ 06059.***

***Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce rapport.***

---

***M. le Maire : Je vais passer un certain nombre de points d'informations notamment un premier point, sur une dimension que nous n'avons pas évoquée mais qui fera l'objet, en fait, de délibération au mois de septembre.***

***C'était juste à titre d'information sur la rédaction d'un plan de soutien aux commerces de proximité qui est en phase d'étude et que nous ne pourrons pas soumettre ce soir de manière développée et totalement chiffrée dans la pratique. Il viendra en appui de la redevance d'occupation du domaine public. Je vous en brosse les grands chapitres mais nous verrons par la suite ensemble, à la fois en commissions et puis sur les travaux préparatoires du prochain conseil municipal : un axe sur la TLPE, sur la partie aide directe, sur la possibilité d'aide immobilière et sur le soutien de l'animation commerciale.***

*Ce plan est en phase d'écriture et de finalisation de chiffrage mais compte tenu du timing et du délai, pour éviter de faire cela dans la précipitation, nous vous proposerons les différents éléments à la rentrée de septembre. Voilà pour ce premier point d'information.*

**INFO GÉNÉRALE N° 1 : DÉLÉGATIONS OCTROYÉES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire annonce, pour rappel, les délégations octroyées aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués :

<b>Patricia KIEHN, 1ère Adjointe</b>	<b>Cohésion sociale, Affaires scolaires, Jeunesse et Famille, Solidarité et Affaires sanitaires,</b>
<b>Michel VIVIEN, 2ème Adjoint</b>	<b>Urbanisme, Patrimoine bâti, Cadre de vie et Transition écologique</b>
<b>Martine CHAUDET, 3ème Adjointe</b>	<b>Commerce et Artisanat</b>
<b>Jean-Christophe STAUDER, 4ème Adjoint</b>	<b>Culture et Patrimoine</b>
<b>Gülcan GULTEKIN, 5ème Adjointe</b>	<b>Vie citoyenne et Administration générale</b>
<b>Virgil HENNEQUIN, 6ème Adjoint</b>	<b>Vie associative et Sportive</b>
<b>Cécile RIBAILLE, 7ème Adjointe</b>	<b>Économie Sociale et Solidaire - Relations avec les Entreprises</b>
<b>Gérald HUART, 8ème Adjoint</b>	<b>Vie quotidienne et Tranquillité publique</b>
<b>Laurent VAN DALEN, Conseiller Municipal Délégué</b>	<b>CCAS et Solidarité, Actions intergénérationnelles</b>
<b>Marie-Laure CATERINO Conseillère Municipale Déléguée</b>	<b>Jeunesse, Accueils de Loisirs, Secteurs Jeunes et Jeunes adultes</b>
<b>Michelle MARTIN, Conseillère Municipale Déléguée</b>	<b>Petite enfance</b>
<b>Olivier FRAJMAN, Conseiller Municipal Délégué</b>	<b>Transition écologique et Cadre de vie</b>
<b>Bastien BLANCHOT, Conseiller Municipal Délégué</b>	<b>Aménagement du Territoire, la Planification urbaine, Affaires juridiques, Achat public</b>
<b>Rémy LAVILLE, Conseiller Municipal Délégué</b>	<b>Conseil Municipal Jeunes -CMJ et Jeunes adultes</b>
<b>Romain BERNIER, Conseiller Municipal Délégué</b>	<b>Démocratie participative, Communication</b>
<b>Léa BOIZARD, Conseillère Municipale Déléguée</b>	<b>Finances publiques</b>

**INFORMATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DE POUVOIRS A M. LE MAIRE  
INDEMNITÉS DE SINISTRES**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, certains de ses pouvoirs.

Cette délégation prévoit notamment, l'acceptation des indemnités de sinistres (voir ci-dessous) :

- L'indemnité d'assurance de la société SMACL s'élève à 2 962,27€ pour l'indemnisation des réparations de la salle de bain de l'appartement N° 1 de l'école Jules Ferry suite au dégât des eaux déclaré dans ce dernier.
- Les indemnités d'assurance de la société SMACL s'élèvent à 1 124,45€ et 2 005,71€ au titre de dédommagement suite à l'effraction et au vol de matériels de l'atelier municipal des espaces paysagers.
- L'indemnisation d'assurance de la société SMACL s'élève à 3 174,40€ pour l'indemnisation des dommages occasionnés par l'incendie dans les toilettes sèches.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations énoncées ci-dessus.

**RAPPORT N° 1 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ÉLECTION DES MEMBRES**

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 juillet 2020, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres comme suit :

- les listes doivent être déposées ou adressées à la Ville de Sainte-Savine, à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 8 jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.411-5, R.1411-1 et suivants et D.1411-3, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Pour mémoire, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

**Monsieur Le Maire annonce que 4 listes ont été déposées dans les conditions et les délais requis et propose en conséquence de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.**

**LISTE 1 : Arnaud MAGLOIRE 2020**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Cécile RIBAILLE	Jean-Christophe STAUDER
Gérald HUART	Michelle MARTIN
Jérémie CERF	Michel VIVIEN
Bastien BLANCHOT	Martine CHAUDET
Marie-Laure CATERINO	Laurent VAN DALEN

**LISTE 2 : SAVIPLUS 2020**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Frédérique BEHL	Catherine IGLESIAS
Bernard MARANDET	Jean-François LEIX

**LISTE 3 : Loïc BOSSUAT**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Anne-Marie ZELTZ	/
Loïc BOSSUAT	/
Karl D'HULST	/

**LISTE 4 : Nicolas CROQUET, RASSEMBLEMENT NATIONAL**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Nicolas CROQUET	/

Monsieur le Maire propose de désigner **4 assesseurs** :

**M. le Maire : Je vous propose de désigner 2 assesseurs. Éventuellement, 2 assesseurs pour la majorité et 2 pour l'opposition.**

**Pour la majorité, je propose Virgil HENNEQUIN et Gülcan GULTEKIN. Est-ce que dans les listes de SAVIPLUS, de Monsieur CROQUET ou de Monsieur BOSSUAT ? Il me faut 2 assesseurs. Monsieur CROQUET. Pas d'autres assesseurs de l'opposition. Non, vous ne voulez même pas. Mais si possible, ce serait bien. Madame AUMIS ? Vous vouliez être assesseur. Nous vous avons déjà sollicitée. J'ai vu qu'il y avait de l'expertise.**

- Virgil HENNEQUIN et Gülcan GULTEKIN pour la majorité,
- Maud AUMIS et Nicolas CROQUET pour l'opposition.

**M. le Maire :** Nous avons pris un modèle d'urne, plus facile à transporter. Ce sera plus simple. Je vous laisse prendre connaissance du contenu de l'urne qui est vide.

**Pour les personnes qui ont des pouvoirs, pensez à prendre deux enveloppes et bulletins.**

**J'invite les assesseurs à se rapprocher de l'urne. Il semblerait que la fente de l'urne ne soit pas assez grande, donc veuillez à plier votre enveloppe, merci.**

Chaque Conseiller Municipal remet, fermé dans l'urne, son bulletin.

Les membres du bureau procède au dépouillement.

**M. le Maire :** Nous notons l'arrivée de Monsieur D'HULST (18h30 après le vote).

**Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :**

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0
- A déduire : bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Sièges à pourvoir : 5

**Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 6,4**

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Arnaud MAGLOIRE 2020	23	3,59	1	4
Liste 2 : SAVIPLUS 2020	6	0,93	1	1
Liste 3 : Loïc BOSSUAT	2	0,31	/	/
Liste 4 : Nicolas CROQUET RASSEMBLEMENT NATIONAL	1	0,15	/	/

**M. le Maire :** Sur l'attribution au quotient sur la liste Arnaud MAGLOIRE, nous arrivons à 3,59, ce qui fait une première répartition de 3 sièges. Ensuite, sur l'attribution au plus fort reste cela donne 1 siège supplémentaire pour la liste Arnaud MAGLOIRE et 1 siège pour la liste SAVIPLUS 2020. Ce qui fait au total : 4 sièges pour la liste Arnaud MAGLOIRE et 1 siège pour la liste SAVIPLUS 2020.

- Sont ÉLUS pour constituer la commission de DSP :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
Cécile RIBAILLE	Jean-Christophe STAUDER
Gérald HUART	Michelle MARTIN
Jérémie CERF	Michel VIVIEN
Bastien BLANCHOT	Martine CHAUDET
Frédérique BEHL	Catherine IGLESIAS

## **RAPPORT N° 2 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Je vous propose de créer **5 commissions municipales** chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, comme suit :

- 1. Commission Cohésion sociale, Affaires scolaires, Jeunesse et Famille, Solidarité, Affaires sanitaires ;**
- 2. Commission Urbanisme, Cadre de vie, Transition écologique ;**
- 3. Commission Commerce et Artisanat, Économie Sociale et Solidaire, Relations avec les Entreprises ;**
- 4. Commission Vie citoyenne, Administration générale, Vie quotidienne et tranquillité ;**
- 5. Commission Culture, Patrimoine, Vie associative et sportive.**

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de **10** membres.

**M. le Maire : Pour rappel au dernier conseil, nous avons évoqué la création de 5 commissions municipales avec 10 membres, avec une répartition qui était proposée de 6-2-1-1 :**

- **6 membres pour la liste Arnaud MAGLOIRE ;**
- **2 membres pour la liste SAVIPLUS ;**
- **1 membre pour la liste Loïc BOSSUAT ;**
- **1 membre pour la liste Nicolas CROQUET.**

*Nous avons reporté la présentation et le vote de ces différentes listes, la dernière fois, puisque nous n'avions pas pris le temps suffisant pour solliciter tout le monde.*

*Nous avons fait un appel à candidature et a priori, tout le monde ne s'était pas forcément positionné sur les différentes listes, mais nous vous redonnons l'opportunité de vous proposer.*

*Je sais que la liste de Monsieur BOSSUAT s'était proposée sur différentes commissions. Il resterait Monsieur CROQUET à se prononcer et également la liste SAVIPLUS pour chacune des commissions.*

*Je vais vous proposer de procéder par commission.*

*Pour la Commission Cohésion sociale, Affaires scolaires, Jeunesse et Famille, Solidarité, Affaires sanitaires, nous avons Monsieur D'HULST qui était proposé par la liste de Monsieur Loïc BOSSUAT.*

*Sur la liste SAVIPLUS ?*

*M. MOSER : Oui, 2 propositions, Catherine IGLESIAS et Frédérique BEHL.*

*M. le Maire : D'accord. Monsieur CROQUET ?*

*M. CROQUET : Aussi.*

*M. le Maire : Nous proposons pour la liste majoritaire la candidature de Madame Patricia KIEHN, Madame Marie-Laure CATERINO, Monsieur Laurent VAN DALEN, Madame Michelle MARTIN. Nous avons la possibilité de rajouter 2 personnes complémentaires. Monsieur HUART et Madame RIBAILLE.*

*La commission n° 2, Urbanisme, Cadre de vie, Transition écologique. Pour la liste de Monsieur BOSSUAT, nous avons une proposition de candidature de Madame ZELTZ. Sur la Liste SAVIPLUS ?*

*M. MOSER : Alain MOSER et Maud AUMIS.*

*M. CROQUET : Moi aussi.*

*M. le Maire : Monsieur CROQUET également. D'accord.*

*Nous vous proposons également Messieurs Olivier FRAJMAN, Michel VIVIEN, Laurent VAN DALEN, Bastien BLANCHOT, Virgil HENNEQUIN et Madame Alice BARDET.*

*La commission n° 3, Commission Commerce et Artisanat, Economie Sociale et Solidaire, Relations avec les Entreprises. Nous avons Monsieur BOSSUAT qui se proposait. Pour la liste SAVIPLUS ?*

*M. MOSER : Bernard MARANDET et Maud AUMIS.*

*M. le Maire : D'accord. Etaient proposés pour la majorité Sonia PEREIRA-FRAJMAN, Cécile RIBAILLE, Martine CHAUDET, Léa BOIZARD, Romain BERNIER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaitait se positionner ? Il reste une place sur la commission n° 3. Et Madame KIEHN en complément.*

*La commission n° 4, Vie citoyenne, Administration générale, Vie quotidienne et tranquillité. Nous avons Monsieur Loïc BOSSUAT. Sur la liste SAVIPLUS ?*



**M. MOSER : Bernard MARANDET et Jean-François LEIX.**

**M. le Maire : Étaient proposés sur cette commission par la majorité, Monsieur Gérard HUART, Madame Gülcan GULTEKIN, Monsieur Bastien BLANCHOT, Monsieur Romain BERNIER, Monsieur Rémy LAVILLE et Léa BOIZARD. Monsieur CROQUET ?**

**M. CROQUET : Non.**

**M. le Maire : Il reste un siège à pourvoir, éventuellement pour cette commission fixée à 10 membres. Jérémie CERF.**

**Ensuite pour la commission Culture, Patrimoine, Vie associative et sportive, nous avons la proposition de Loïc BOSSUAT. Sur la liste de SAVIPLUS ?**

**M. MOSER : Alain MOSER et Frédérique BEHL.**

**M. le Maire : Et Monsieur CROQUET ?**

**M. CROQUET : Oui.**

**Pour la commission Culture, Patrimoine, Vie Associative et Sportive, nous avons la proposition de Monsieur Gérard HUART, Monsieur Jean-Christophe STAUDER, Monsieur Virgil HENNEQUIN, Monsieur Romain BERNIER, Madame Cécile RIBAILLE. Il restait une personne.**

**M. LAVILLE : Je veux bien.**

**M. le Maire : Oui, Rémy.**

Aussi, Chers Collègues, je vous propose, que :

**Article 1** : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1. Commission Cohésion sociale, Affaires scolaires, Jeunesse et Famille, Solidarité, Affaires sanitaires ;**
- 2. Commission Urbanisme, Cadre de vie, Transition écologique ;**
- 3. Commission Commerce et Artisanat, Economie Sociale et Solidaire, Relations avec les Entreprises ;**
- 4. Commission Vie citoyenne, Administration générale, Vie quotidienne et tranquillité ;**
- 5. Commission Culture, Patrimoine, Vie associative et sportive.**

**M. MOSER : S'il vous plaît ? Est-ce que vous avez déjà désigné les vices-présidents des commissions qui vous représenteront ?**

**M. le Maire : Non. Ce sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion des différentes commissions.**

<b>1 - Commission Cohésion sociale, Affaires scolaires, Jeunesse et Famille, Solidarité, Affaires sanitaires</b>	<b>2 - Commission Urbanisme, Cadre de vie, Transition écologique</b>	<b>3 - Commission Commerce et Artisanat, Economie Sociale et Solidaire, Relations avec les Entreprises</b>
Président : M. Le Maire  <u>Membres :</u> Patricia KIEHN Marie-Laure CATERINO Laurent VAN DALEN Michelle MARTIN Gérald HUART Cécile RIBAILLE Catherine IGLESIAS Frédérique BEHL Karl D'HULST Nicolas CROQUET	Président : M. Le Maire  <u>Membres :</u> Olivier FRAJMAN Michel VIVIEN Laurent VAN DALEN Bastien BLANCHOT Virgil HENNEQUIN Alice BARDET Alain MOSER Maud AUMIS Anne-Marie ZELTZ Nicolas CROQUET	Président : M. Le Maire  <u>Membres :</u> Sonia PEREIRA-FRAJMAN Cécile RIBAILLE Martine CHAUDET Romain BERNIER Léa BOIZARD Patricia KIEHN Bernard MARANDET Maud AUMIS Loïc BOSSUAT
<b>4 - Commission Vie citoyenne, Administration générale, Vie quotidienne et tranquillité</b>	<b>5 - Commission Culture, Patrimoine, Vie associative et sportive</b>	
Président : M. Le Maire  <u>Membres :</u> Gérald HUART Gülcan GULTEKIN Bastien BLANCHOT Romain BERNIER Rémy LAVILLE Léa BOIZARD Jérémie CERF Bernard MARANDET Jean-François LEIX Loïc BOSSUAT	Président : M. Le Maire  <u>Membres :</u> Gérald HUART Jean-Christophe STAUDER Virgil HENNEQUIN Romain BERNIER Cécile RIBAILLE Rémy LAVILLE Alain MOSER Frédérique BEHL Loïc BOSSUAT Nicolas CROQUET	

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**M. MOSER :** Dans le même ordre d'idée, vous aurez l'occasion de nous communiquer les noms des conseillers communautaires et leur présence dans les commissions. Ce serait bien que nous ayons l'information, à partager. Pas maintenant bien sûr.

**M. le Maire :** Oui, sur la prochaine session de septembre. Nous vous le proposerons sans problème.

## RAPPORT N° 3 : ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes Chers Collègues,

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Pour rappel, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, portant nouvelle organisation de la République, a modifié les modalités de présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Pour 2020, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoyait des mesures exceptionnelles d'assouplissement des règles budgétaires dans les communes et leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et autorisait le Gouvernement à prendre des ordonnances en la matière.

Ainsi, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 a prévu le report au 31 juillet de la date d'adoption du budget et a indiqué que les délais pour la présentation du rapport et la tenue du débat sur les orientations budgétaires étaient suspendus. Ils peuvent donc intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la Municipalité. Le débat d'orientations budgétaires donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer le vote du budget primitif.

***M. le Maire : Vous avez été tous destinataires du rapport d'orientations budgétaires. Je vais vous en faire une lecture, en partie. Vous avez le document complémentaire rectificatif, une partie n'était pas apparue lors de la reprographie et un chapitre n'avait pas été enlevé. Il faudra prendre le nouveau document à partir de la page 29.***

***Je ne vais pas vous faire la lecture du chapitre sur ce qu'est un rapport d'orientations budgétaires puisque vous l'avez en introduction et vous pouvez en prendre connaissance.***

*Par contre, ce qui est à noter, c'est que nous sommes dans une situation quand même particulière, notamment au regard du déroulé et du timing.*

*Vous n'êtes pas sans avoir que, depuis, la COVID 19 est passée par là. Donc, nous avons eu un rapport d'orientations budgétaires qui a été reporté en date limite du 31 juillet 2020 au lieu du 30 avril habituellement (date d'adoption du budget).*

*Ce report est fait dans un cadre réglementaire suite à l'ordonnance du 25 mars 2020 qui ajoutait des délais supplémentaires.*

*Pour rappel, jusqu'à l'adoption du budget s'agissant de l'engagement des dépenses d'investissements l'ordonnance du 25 mars allait plus loin que la loi d'urgence et permettait désormais la reconduction de la totalité des dépenses d'investissement.*

*Par ailleurs, nous avons aussi le report du compte administratif dont la date limite était arrêtée au 31 juillet 2020.*

*C'est un contexte très particulier, sachant que nous sommes déjà fin juillet et qu'en août, il ne se passe pas forcément grand-chose. Nous avons une année 2020 très entamée. A la fois, sur les projections et les exercices, et la crise étant passée par là, un certain nombre de réalisations n'ont pas pu être effectuées par la précédente mandature. Cela impacte forcément la nouvelle.*

*Je vous fais grâce du contexte national sur un certain nombre d'éléments d'appréciation.*

#### - Page 4 : Loi de Finances pour 2020

*Au regard de l'État, beaucoup de mouvements ont été appréciés. Il y a encore des choses qui vont être amenées à bouger notamment, ce qui peut nous intéresser, en ce qui concerne la dotation de soutien à l'investissement public local. Il y a un abondement exceptionnel qui équivaut, sur l'enveloppe nationale, à tripler l'enveloppe puisque habituellement cette enveloppe est de 600 millions d'euros et elle passe à 1,6 milliards d'euros.*

#### - Page 5 : Fiscalité

*Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons une réforme de la taxe d'habitation.*

*La loi de finances initiale pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale.*

*Le conseil municipal (vous vous en rendez compte un peu plus loin dans les débats) ne vote plus de taux de taxe d'habitation ; il vote uniquement les taux de taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non-bâti.*

*Toutefois en 2020, une collectivité territoriale bénéficiera toujours d'une taxe d'habitation composée de la manière suivante :*

- des produits issus des prélèvements sur les résidences secondaires ;*
- des compensations d'exonération des produits sur les résidences principales pour les 20 % de contribuables non encore concernés par le dégrèvement ;*
- un dégrèvement payé par l'État, correspondant à la suppression totale de la taxe sur les résidences principales des 80 % de foyers les plus modestes.*

*En 2021 et 2022, et forcément par la suite sans présager de la situation politique future, la taxe d'habitation devient un impôt d'État.*

*- Page 6 : Coefficient correcteur pour corriger les compensations*

*Les communes bénéficieront du produit départemental de foncier bâti perçu sur le territoire.*

*A noter que Sainte-Savine se trouve dans la catégorie des communes surcompensées par le transfert, c'est-à-dire que la ressource de foncier bâti transférée est plus importante que la ressource de taxe d'habitation supprimée. Le coefficient correcteur est de 0,93985 pour Sainte-Savine.*

*- Page 6 : Revalorisation des bases d'imposition*

*Il est à noter que la revalorisation des bases d'imposition sera de 1,2 % sur le foncier bâti et non bâti et de 0,9 % pour les bases de taxe d'habitation. Cette revalorisation est fonction de l'inflation constatée.*

*- Page 7 : Analyse Rétrospective et orientations budgétaires*

*Globalement, les produits de fonctionnement, qui s'établissent pour 2019 à 11 027 708 € soit une progression de 0,14 % par rapport à 2018, de 0,22 %.*

*Pour rappel, les recettes de fonctionnement de la Commune proviennent pour 68,39 % des impôts et taxes, pour 23 % des dotations et participations et pour 8,09 % des produits de fonctionnement courant.*

*1) Les recettes de fonctionnement :*

*- Page 7 : Impôts et taxes*

*Les impôts et taxes sont en légère progression.*

*les contributions directes sont en progression de 6,56 % à taux constant entre 2016 et 2019. Ce sont des informations de constatation de contexte.*

*A savoir qu'en 2020, les taux de fiscalité n'évolueront pas.*

*Vous avez, à la suite, tous les tableaux ; je ne vous en fais pas la lecture.*

*- Page 8 : Dotations communautaires*

*A noter, et ce qui nous intéresse également, que les dotations communautaires représentent 846 000 €.*

*- Page 9 : Répartition FPIC*

*Vous avez un rappel sur la répartition du FPIC sur différentes années :*

- 2017 : 132 708 €*
- 2018 : 127 327€*
- 2019 : 125 933 €*

*Il est à savoir que la dotation 2020 n'est pas encore connue.*

*La projection budgétaire, même si nous connaissons le contexte de la crise actuelle, n'a pas été forcément revalorisée. Nous nous sommes basés sur 2019. En 2021, il faudra s'attendre à des mouvements, je pense, notables.*

**- Page 10 : Les dotations et participations**

*Elles s'élèvent à 2 536 000 €. Elles sont relativement stables par rapport à l'exercice 2018, notamment par l'effet de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine.*

*Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement est-elle passée de 1 810 966 € en 2015 à 1 636 691 € en 2019.*

**- Page 11 : Les autres produits de fonctionnement courant :**

*Les produits des services sont stables pour s'établir à 785 623 €.*

**- Page 12 : Les produits de gestion. Ils se stabilisent en 2019.**

**- Page 12 : Les Perspectives de pertes de recettes pour 2020**

*Nous l'avons abordé lors du dernier Conseil, pour 2020, il est à prévoir une baisse des recettes traditionnellement générées par le produit des services en conséquence des mesures de confinement mises en œuvre dès le 16 mars 2020.*

*Il est proposé de ne pas envisager d'augmentation des tarifs des services pour 2020 à titre d'accompagnement social des familles.*

*A titre d'information, un bilan complet avec le recul nécessaire sera établi courant septembre notamment, sur l'impact financier de la crise sanitaire (phase 1 en espérant qu'il n'y ait pas de phase 2).*

*Nous aurons la charge d'être dans la prospective et d'anticiper une éventuelle rechute.*

**2) Les dépenses de fonctionnement :**

**- Page 13 :**

*Globalement, en 2019, les charges de fonctionnement s'élèvent à 8 728 472 €. Elles sont en retrait de 161 626 € soit - 1,82 % par rapport à 2018, ce qui représente une baisse de 4,06 % depuis 2015.*

*Vous avez, là aussi, différents tableaux avec les différentes évolutions.*

**- Page 14 : Les charges de fonctionnement courant**

*Les principales variations sont :*

- Sur le chapitre des charges de personnel ;*
- sur des frais de télécommunications ;*
- sur des baisses de dépenses relatives aux fluides ;*
- sur des baisses de primes d'assurances avec, notamment, la mise en place d'un renouvellement de marché.*

*Parallèlement, on observe une augmentation de certains postes de dépenses qui sont liées aux :*

- combustibles ;*
- à des dépenses d'entretien des équipements et outillages des services*
- et différents frais annexes ;*

*- Page 14 : Les charges exceptionnelles larges*

*Je ne vais pas vous en parler puisque les variations ne sont pas vraiment notables.*

*- Page 14 : Les intérêts (charges financières) :*

*A titre d'information, les intérêts ont baissé à nouveau de 20,06 % après une diminution de 22 % en 2018 grâce, à la fois, à la baisse des taux que tout le monde connaît et au désendettement progressif de la collectivité.*

*Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2019.*

*La diminution se poursuivra en 2020, le budget d'investissement pouvant être supporté sans recours immédiat à l'emprunt.*

*- Page 15 : Les charges exceptionnelles notamment pour la gestion de la crise sanitaire*

*Il y a 76.000 € qui, d'ores et déjà, ont été engagés, notamment pour :*

- des prestations de nettoyage et de désinfection des locaux communaux pour : 37 000 € ;*
- l'acquisition de produits et équipements de désinfection : 8 500 € ;*
- des équipements de protection à hauteur de : 30 500 €.*

*Par ailleurs, il est proposé un abondement complémentaire de 50 000 € à la subvention annuelle attribuée au CCAS afin, notamment, de venir en aide aux administrés qui connaissent des difficultés suite à cette crise sanitaire.*

*A titre d'information, la dotation annuelle ordinaire allouée au CCAS est parallèlement relevée à son niveau antérieur à hauteur de 300 000 €.*

*- Page 15 : Données financières relatives aux ressources humaines*

*Nous avons des éléments de trajectoire avec une baisse de la masse salariale.*

*Sur les caractéristiques de 2019, les faits marquants sont :*

- une mise en place d'une réorganisation des services ;*
- l'installation d'instances paritaires ;*
- la mise en place du prélèvement à la source ;*
- une politique de dé-précarisation de l'emploi. L'objectif de la Collectivité, c'est lorsqu'il y a des contrats réguliers avec des personnes (par exemple en contrat aidé, etc.), de leur proposer un emploi pérenne ;*
- la poursuite de la démarche de prévention des risques au sein de la Collectivité. Là aussi, il est important de poursuivre cette action, et voire même, de la développer. Au regard aussi de la crise sanitaire, il faudra que nous réfléchissions avec le Centre de Gestion sur la mise en place d'accompagnement éventuel des agents.*

**- Page 17 : La répartition des différents effectifs**

Nous avons :

- 135 fonctionnaires titulaires / stagiaires
- 69 agents contractuels
- ce qui porte l'effectif, tout statut confondu à : 204

**- Page 18 : Handicap, santé et sécurité**

**A relever que la Collectivité respecte toujours le taux d'emploi de travailleurs handicapés ce qui l'exonère du règlement d'une pénalité.**

**Ce n'est pas pour faire l'économie d'une pénalité mais c'est aussi une volonté d'être pro-actif sur le soutien aux personnes en situations de handicap pour notamment les intégrer dans le milieu de l'emploi.**

**- Page 18 : Prospective**

**Il y a une stabilisation de la masse salariale.**

**- Page 19 :**

**Il est à noter un travail sur le régime indemnitaire et notamment, la mise en place de revalorisation individuelle, mais également le complément individuel d'activités avec la mise en place d'objectifs individuels avec un abondement de 20 000 euros.**

**A souligner, l'enveloppe globalement définie pour la prime Covid, que nous avons déjà évoquée précédemment, à hauteur de 30 000 euros envisagée pour l'année 2020.**

**La direction des Ressources Humaines devra également anticiper la future configuration du Rapport Social annuel, qui se substituera dès 2021 à l'actuel Bilan Social. Donc, ce sera un chantier à mettre en œuvre ou au moins l'anticiper.**

**- Page 20 :**

**Sur les dispositions et les facteurs extérieurs qui ont parfois un impact sur la masse salariale, il est à noter et à prévoir l'augmentation de 1,2 % du SMIC, ce qui va augmenter par effet mécanique les charges salariales. C'est à anticiper également sur le montage budgétaire.**

**- Page 20 : La poursuite des actions engagées**

- La refonte de la gestion du temps avec pour objectif le badgeage de tous les services au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Au niveau RH, une anticipation des mesures de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

**- Page 20 : Accompagnement des agents**

**L'année 2020 sera, bien entendu, consacrée à l'examen de l'action sociale de la Collectivité envers ses agents à la fois sur des actions d'accompagnement et de soutien psychologique.**



**- Page 21 : Evolution de la chaîne de l'épargne**

**Il est à noter que l'excédent brut courant s'établit à 2 380 281 € ;**

**Il représente 21,64 % sachant que la moyenne de la strate est à 16,31 %. Sur les effets « Strate », il faut toujours rester pragmatique puisque les strates concernent des fourchettes de population qui ne sont pas forcément toujours très représentatives, mais cela donne des indicateurs et des trajectoires.**

**L'épargne de gestion s'élève à 2 363 062 €, et l'épargne brute à de 2 299 236 €, se consolident.**

**Nous avons une épargne nette de 1 840 989 €, qui représente la capacité nette d'autofinancement.**

**L'épargne nette représente 16,74 % des produits de fonctionnement pour une moyenne de la strate à hauteur de 7,90 %. Ce qui veut dire que globalement nous sommes sur une épargne nette qui est assez importante. Toujours à mettre en réserve et en parallèle sur l'éventail de la strate.**

**- Page 23 : La section d'investissements**

**La gestion de la dette et notamment l'évolution de l'encours de la dette :**

**Pour rappel la dette s'élevait :**

- en 2015 à 5 777 702€**
- en 2019, nous sommes à 2 950 961 €, il y a eu un effort de désendettement.**

**C'est toujours intéressant, quand on évalue des ratios, que ce soit dans une collectivité ou même dans une entreprise, de voir la capacité de désendettement qui se mesure en année. Nous sommes passés de 3 années en 2015 à 1,3 années en 2019.**

**Le ratio de désendettement correspond au capital restant dû rapporté à l'épargne brute. Il représente moins de 1,3. Il y a donc eu un effort important de désendettement. L'objectif est de poursuivre aussi cet effort tout en restant pragmatique sur les investissements à réaliser.**

**- Page 24 : L'encours par habitants**

**C'est toujours sur un effet de Strate. L'encours de la dette par habitant s'élève à 273 € alors que sur notre strate, il est de 864 € par habitant. Ce qui veut dire que, globalement, nous avons des possibilités sur un éventuel endettement, le jour où il y aurait besoin de faire recours à l'emprunt. Nous avons la capacité d'autofinancement suffisante pour le moment par rapport au plan d'investissement.**

**- Page 24 : L'annuité de la dette**

**L'annuité représente une charge de 48 € par habitant et la moyenne de la strate 112 € pour 2018.**

**Elle s'établira à 443 165 € pour l'exercice 2020, soit 40 € par habitant.**

**- Page 25 : Plan d'extinction de la dette**

**Je vous fais grâce de la page 25 sur le plan d'extinction de la dette**

- Page 26 : Les Investissements de l'exercice 2019

Il y a eu des dépenses d'investissements à hauteur de 1 389 723 € avec notamment des restes à réaliser sur l'exercice 2019 qui se portent à 1 004 125 €.

Là aussi, sur le compte administratif, nous évoquerons un certain nombre de points sur la stratégie.

- Page 27 : Les recettes d'investissement 2019

Pour rappel, les ressources propres sont constituées de différents éléments :

=> des recettes encaissées au titre de la Taxe d'aménagement

=> des recettes propres également liées au Fonds de Compensation de la TVA, à hauteur de 138 458 €.

Les dépenses d'équipement 2019 permettent d'envisager une recette prévisionnelle de 172 962 € pour l'exercice 2020.

=> des produits de cessions,

=> des subventions d'équipement.

A noter également que l'exercice 2019 a été impacté par la clôture de budget annexe de l'eau suite au transfert de la compétence au Syndicat Départemental de l'Eau de l'Aube. D'où le fait, désormais, d'avoir des représentants au sein du Syndicat Départemental de l'Eau sur la partie qui nous concerne.

- Page 28 : Les orientations en matière de dépenses d'investissement pour l'année 2020, y compris les restes à réaliser 2019. C'est aussi à prendre en compte.

Je ne vais pas vous faire toute la lecture mais je vais vous faire des entrées sur les grands chapitres, notamment sur l'aménagement du territoire :

• Programme voirie – Réseaux divers :	803 647 €
• Foncier – urbanisme :	307 216 €
• investissements annuels – plan de progrès	326 482 €
• Investissements annuels – Espaces verts	21 443 €
• Investissements annuels – voirie	710 991 €
• Investissements annuels – moyens généraux des services	127 416 €

- Page 29 :

Sur le chapitre Patrimoine Bâti :

• Bâtiments scolaires :	126 654 €
• Bâtiments – Plan de progrès :	127 668 €
sachant qu'il y a un grand plan de rénovation du bâti municipal à entamer	
• Bâtiments – Hôtel de Ville :	108 382 €
notamment avec des travaux de sécurisation de la Mairie avec la mise aux normes de l'ascenseur et puis, le fait que la commission de sécurité passe bientôt et il nous reste un certain nombre de chantiers à réaliser très rapidement pour être en conformité.	

- **Bâtiments – sécurité :** **366 547 €**  
*Avec un poste important sur la mise à niveau de sécurité ERP et reprise acrotère de l'Art Déco ainsi que la ligne de vie. Ligne de vie qui est importante, à la fois pour la protection des agents municipaux mais également pour l'intervention des prestataires pour la réparation de l'alarme d'État.*
- **Bâtiments sportifs :** **28 433€**
- **Investissements annuels – Bâtiments :** **18 129 €**
- **Investissements annuels – moyens généraux des services :** **40 000 €**
- **Bâtiments Art Déco :** **43 188 €**  
*avec notamment des soldes de travaux.*

**- Page 30 :** Nous reprenons sur le document qui vous a été remis au début de la séance de Conseil Municipal.

**Sur le Chapitre Administration générale, nous avons un montant de 361 837 € avec des subdivisions :**

- **Investissements annuels – Informatique :** **206 780 €**  
*Avec, notamment, ce que nous avons évoqué à savoir l'équipement de tablettes pour s'affranchir du papier.*
- **Investissements annuels – Finances et achats publics :** **6 000 €**
- **Investissements annuels – moyens généraux des services :** **30 250 €**
- **Investissements annuels – Administration générale :** **48 910€**
- **Ressources – Prévention :** **49 997 €**  
*Concernant, entre autre, l'adaptation des stations de travail pour la prise en compte des recommandations sur l'adaptation des outils aux postures.*
- **Communication :** **19 900 €**

**Sur le Chapitre Culture : 132 835 € avec notamment une enveloppe sur la restauration du triptyque de la Vie de la Vierge à hauteur de 100 000 €.**

**Sur le Chapitre Cohésion Sociale, nous avons une enveloppe de 68 878 € :**

- **Investissements annuels – Animation de la Vie Locale :** **2 800€**
- **Investissements annuels - Petite enfance :** **32 649 €**
- **Investissements annuels – Enfance :** **33 429 €**

**Sur le Chapitre Autorisation de programme – crédits de paiements, l'enveloppe est de 668 190€ :**

- **DOLTO :** **50 000 €**  
*avec notamment des travaux de mise en sécurité.*
- **ADAP :** **157 000 €**  
*sur la prise en compte de l'accessibilité*
- **Eglise :** **207 392 €**
- **Médiathèque :** **228 798 €**
- **Ateliers Ferry :** **25 000 €**

**Le total Hors Dette s'élève à 4 400 000 €.**

**- Page 31 :** Les orientations en matière de recettes d'investissement pour 2020

**Il y a différents éléments à retenir :**

- **Les recettes d'investissement hors emprunt :** **479 717 €**
- **avec des subventions acquises restant à encaisser de :** **126 755 €**

*L'épargne nette prévisionnelle pour 2020 reste estimée à 1 697 000 €.*

*- Page 32 : les perspectives financières pour la période 2020-2024*

*Avec, vous le savez bien, un gros effort sur la réhabilitation du patrimoine bâti notamment la mise en sécurité et puis la prise en compte de l'efficacité énergétique d'un certain nombre de bâtiments. En priorité la sécurité et puis, l'impact environnemental de ces différents bâtis.*

*Il y a une prospective sur les quatre années à venir avec une programmation à hauteur de 4 400 000 € jusqu'en 2024 et vous avez les explications sur les pages suivantes.*

*- Page 33 : Les données prospectives d'investissement en recettes pour la période de 2020-2024.*

*je vous épargne la lecture et vous laisse en prendre connaissance.*

*- Page 33 : Hypothèses de couvertures du plan d'investissement 2020-2024*

*C'est de la prospective bien entendu. Il y a des évolutions qui seront forcément constatées. En sachant qu'en 2020, il avait été proposé 4 400 000 €, il y a de fortes chances que nous n'atteignons pas ce montant compte tenu de l'avancée de l'année.*

*Les hypothèses de couverture intègrent notamment :*

- un emprunt annuel à hauteur de 1 500 000 € à compter de 2022 si nous restons sur cette trajectoire. L'objectif étant de ne pas recourir à l'emprunt. Mais s'il y a nécessité, il ne faut pas non plus s'en priver. Il faut que cela soit en lien avec des investissements et une volonté réelle, notamment sur la partie bâti. Investir, c'est pour économiser par la suite. Elle correspondrait à 63 € par habitant contrairement à 40€ à l'heure actuelle et sur une moyenne de strate qui est à 112 € par habitant. Ce qui reste bien en deçà de la moyenne de la strate.*
- Avec une mobilisation de l'autofinancement à hauteur de 2 223 000 € pour 2020 et 1 466 000 € pour 2021 (ce sont des projections) ;*

*L'excédent global de clôture de l'exercice est stable à environ 2 223 000 € sur les quatre années suivantes de prospectives.*

*Est-ce qu'il y a des remarques puisque l'objectif est de débattre. Monsieur MARANDET ?*

*M. MARANDET : Merci, Monsieur le Maire. Vous permettez que j'enlève mon masque.*

*M. le Maire : Oui, allez-y. Pour l'expression ce sera plus simple.*

*M. MARANDET : Merci.*

*Il s'agit bien d'un débat sur les orientations budgétaires. C'est à dire que, aussi bien en rétrospective qu'en prospective, on couvre plusieurs exercices.*

*Vous vous êtes beaucoup attaché à développer des opérations de 2019. je pense que vous avez anticipé sur le budget prévisionnel que nous verrons toute à l'heure.*

*J'aimerais avoir une vue plus en rapport avec des orientations.*

*Sur la rétrospective, j'en profite quand même pour dire que c'est un petit peu le bilan du mandat précédent (2015 à 2019).*

*Je ne vais pas rentrer dans les détails. Simplement, je dirais que nous avons entrepris ce mandat dans un contexte budgétaire difficile puisque nous étions en pleine diminution des dotations globales de fonctionnement. Nous avons défini une trajectoire budgétaire pour ce mandat. Nous l'avons, pour l'essentiel, tenue puisqu'à la fin du mandat, nous avons une diminution sensible des charges, un désendettement (vous l'avez indiqué) important et donc, nous avons reconstitué des marges de manœuvre, qui sont assez confortables, qui permettent d'autofinancer des investissements et de réemprunter. Vous avez raison de dire que le désendettement n'est pas une fin en soi, c'est simplement ouvrir de nouvelles possibilités d'emprunt tout en restant équilibré avec l'autofinancement.*

*Je n'en dirai pas plus sur cette rétrospective. Il y a un point un peu faible, c'est le taux de réalisation des investissements qui est faible ces trois dernières années.*

*Alors cela tient à des dossiers lourds que nous avons travaillés et engagés, des dossiers complexes par définition. Cela tient aussi à des difficultés que nous avons rencontrées dans la mise en œuvre d'un point de vue logistique ou technique. C'est un point qui mérite d'être signalé sur cette rétrospective.*

*En conclusion, sur la période passée, (ce qui nous intéresse avant tout, c'est la période à venir), je dirai que la fin du mandat se traduit par une situation financière saine. Elle a du reste été reconnue comme telle par la Chambre Régionale des Comptes. C'est une situation qui est fragile. Rien n'est jamais acquis en matière budgétaire et le contexte qui est devant nous, nous demande d'avoir la plus grande prudence. En tout cas, la situation financière actuelle permet, normalement, à la Commune de faire face aux écueils qu'elle ne manquera pas de rencontrer avec les crises diverses qu'on nous annonce.*

*Voilà ce que je voulais dire sur la période passée.*

*Sur la prospective, c'est quand même le plus important.*

*Alors, je ne l'ai pas fait au début mais je vais le faire maintenant. Je voudrais quand même saluer le travail technique et documenté de Madame le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du service des Finances qui ont fait un travail assez remarquable sur ce rapport.*

*J'ai quand même quelques réserves, puisque quand j'ai lu ce rapport, à certains endroits et notamment sur la partie de prospective d'investissement, j'ai cru lire le rapport de l'année dernière.*

*A un point tel que dans le premier rapport, celui que vous avez corrigé toute à l'heure, il est inclus le produit de la cession de la piscine.*

*M. le Maire : Et vous avez bien remarqué que cela a été corrigé.*

*M. MARANDET : Oui, je l'ai remarqué, mais à la première lecture, j'avais un doute.*

*M. le Maire : Vous remerciez les agents de la Collectivité mais vous n'êtes pas sans savoir que ce type de document met beaucoup de temps à être écrit. Il y a forcément des choses qui ont commencées à être écrites par anticipation. Compte tenu du timing et du déroulé ainsi que de la période que nous avons vécue, il y a des choses que nous n'avons pas forcément réécrites de A à Z pour être totalement honnête.*

*M. MARANDET : Je le sais. J'ai connu le dossier, il n'y a pas si longtemps.*

*Alors, ce que je voulais dire quand même, les réserves que j'ai : je considère que vous n'intégrez pas suffisamment dans les orientations, l'incidence de la crise Covid et puis, l'incidence de votre projet électoral.*

*Sur la crise du Covid, je suis obligé de vous dire que les décisions qui sont chiffrées dans ce rapport c'est à dire, la prime Covid et la subvention complémentaire au CCAS, sont des mesures qui ont été travaillées et actées avant les élections 2ème tour. Je voulais quand même le signaler.*

*En revanche, je n'ai rien trouvé sur un de vos axes prioritaires dans cette action de crise, c'est votre fonds de soutien aux entreprises.*

*Alors, vous nous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas prêt. C'est un point qui n'est même pas évoqué dans vos orientations.*

*Sur les autres aspects de ce rapport, je voulais vous tenir quelques propos sur les ressources humaines. C'est un sujet extrêmement sensible dans cette Commune puisque c'est un des postes les plus élevé, très élevé ; la Chambre Régional des Comptes a appelé notre attention sur ce sujet en nous demandant de maîtriser ces dépenses.*

*Pour illustrer un petit peu, le montant de la masse salariale c'est à peu près l'équivalent du produit de la fiscalité locale.*

*Vous nous annoncez la poursuite de la tendance à la baisse avec pour perspective, je vous cite « une stabilisation des dépenses à 6 075 000 € ». C'est très bien et vous nous dites plus loin « la masse salariale restera en prévisionnel en dessous des niveaux des années 2015 à 2019 ». Si nous faisons la moyenne de ces années là, nous sommes à 6 200 000 €. En sachant que c'est un poste qui mécaniquement est orienté à la hausse.*

*Quand je lis votre rapport, vous avez pris un certain nombre de décisions : les revalorisations individuelles, le complément individuel d'activités, le parcours carrière (PPCR), la prime Covid (même si la prime Covid ne sera versée qu'une seule fois, en principe), nous sommes déjà à 75 000€ de complément. Il faut y rajouter, vous l'avez dit, la hausse du SMIC, le glissement vieillesse technicité et puis, le recrutement d'ATSEM que nous avons votés la dernière fois et aussi, le recrutement d'un Directeur de Cabinet. Donc, j'ai beaucoup de mal à croire que vous arriverez à contenir votre masse salariale à 6 075 000 €. C'est une orientation qui sera extrêmement périlleuse.*

*M. le Maire : Je sais que vous serez vigilant.*

*M. MARANDET : Oui.*

*M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, c'est l'objectif, vous aviez d'autres remarques ?*

*M. MARANDET : Oui, si vous me le permettez.*

*Je voudrais insister surtout sur la prospective en matière d'investissements puisque ce sont les orientations budgétaires du mandat quasiment, elles seront largement impactées par des investissements.*

*Alors, vous nous avez listé un certain nombre d'opérations. Je voudrais revenir sur deux d'entre elles :*

*Le site de la piscine. Vous avez annoncé vouloir remettre en cause le projet qui est engagé.*

*M. le Maire : Alors, le projet n'étant qu'une consultation...*

*M. MARANDET : Oui tout à fait, c'est un appel à projet. Mais enfin, vous avez clairement dit que vous alliez réaménager en espace de loisirs ce site.*

*M. le Maire : Oui.*

*M. MARANDET : On est d'accord. Il y aura, nécessairement, un coup d'aménagement donc de l'investissement, et il y aura aussi un coût de fonctionnement. Parce qu'un espace de loisirs avec un jeu d'eau et un kiosque à musique cela demande du fonctionnement.*

*Et puis le deuxième sujet, c'est la Médiathèque. Vous l'aviez annoncé, c'était dans votre projet. Je ne le discute pas.*

*Vous remettez en cause le projet de réinstallation de la Médiathèque à l'Art Déco pour la maintenir au Forum.*

*J'avoue que je n'ai pas bien compris votre démarche, si nous nous référons à l'article de presse (qui est paru, il y a une dizaine de jours) où vous annoncez cette décision de maintenir au Forum comme une grande avancée, à la fois pour la politique culturelle et pour le fonctionnement de la Médiathèque.*

*Dans l'article de presse, Vous avez l'air de considérer que vous avez découvert que la Médiathèque au forum fonctionne dans des mauvaises conditions et qu'il faut agrandir sa surface. Vous n'avez nullement mentionné qu'un projet est à l'étude pour réinstaller la Médiathèque dans son site historique, l'Art Déco. En terme d'information, nous avons déjà vu mieux et plus objectif, enfin peu importe.*

*Ce que je voulais vous dire là-dessus, je parlerai pour ce qui me concerne que des incidences financières.*

*Tout le monde est d'accord pour dire que la Médiathèque ne peut pas rester dans les conditions où elle est installée actuellement, au Forum. Et, il n'a jamais été envisagé de la laisser là-bas. Elle a été déplacée au Forum pendant les travaux de réhabilitation de l'Art Déco. Cela fait quelques années, j'en conviens...*

*M. le Maire : De très longues années.*

*M. MARANDET : Oui, je le sais bien. Vous verrez que les gros travaux ne vont pas toujours aussi vite qu'on le voudrait.*

*M. le Maire : Surtout ceux de l'Art Déco, en fait.*

*M. MARANDET : C'est vrai mais il faut aussi, vous le verrez, conjuguer la conduite des travaux, la réalisation et les incidences budgétaires.*

*En tout cas, il était dans l'esprit de tout le monde que cette Médiathèque devait revenir à l'Art Déco. Vous mettez fin à ce projet, cela veut dire que vous allez devoir acheter des superficies complémentaires, les réaménager (donc, à nouveau un coût d'investissement).*

*Parallèlement, vous serez quand même contraint de réhabiliter le rez de chaussée de l'Art Déco. Donc, vous aurez des travaux d'investissements aussi et des dépenses de fonctionnement supplémentaires.*

*Vous aurez aussi l'obligation de dénoncer le marché puisque, actuellement, il y a un marché de maîtrise d'œuvre qui est en cours pour la réhabilitation de l'Art Déco et l'installation de la Médiathèque. Cela aura un coût, je pense assez lourd.*

*En fait, vous avez décidé de maintenir la Médiathèque au Forum dans d'autres conditions avec pour incidence une dénonciation de marché. C'est l'arrêt de deux projets pour reconstituer deux autres projets sans savoir si votre projet d'installation de Médiathèque au Forum sera faisable. Parce qu'il y a des conditions de superficie, de disposition de locaux, d'accès, etc.*

*C'est à dire que d'un seul coup, on va se retrouver démuné de tout dossier sans savoir si le dossier de substitution est réalisable. Donc, je trouve quand même que c'est tout le contraire d'une conduite de projet. C'est une gestion particulièrement hasardeuse, permettez-moi de vous le dire.*

*Voilà ce que je voulais vous dire sur la Médiathèque.*

*Pour le reste, plus rapidement, vous faites une prospective d'évolution des charges qui me paraît, elle aussi, un peu optimiste puisque, je vous l'ai dit, vous aurez par rapport à vos investissements des frais de fonctionnement supplémentaires qui apparemment ne sont pas pris en compte.*

*La crise du Covid, personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'elle deviendra, mais nous savons qu'avant la fin de l'année, il y aura des dépenses supplémentaires.*

*M. le Maire : Je suis content de vous entendre dire cela parce que pendant la campagne, je n'avais pas l'impression, notamment Monsieur MOSER qui pensait que les finances publiques seraient celles qu'elles sont et qu'elles continueraient d'être ce qu'elles sont. Après votre candidat, tête de liste, c'est exprimé là-dessus.*

*M. MARANDET : Le Covid est devant nous encore. Je pense que la rentrée scolaire de septembre va être compliquée et coûteuse (je ne parle que des incidences financières). Nous aurons des incidences d'indemnisation de marché public résilié qui va coûter horriblement cher. Donc, je suis aussi très réservé sur l'évolution des charges de fonctionnement telles qu'elles sont présentées dans ce rapport.*

*C'est ce que je voulais vous dire. C'est la lecture que je fais de vos orientations budgétaires pour le mandat à venir.*

*M. le Maire : C'est forcément votre lecture et je l'entends.*

*Pour répondre brièvement à un certain nombre d'éléments. Effectivement, sur la partie plan de soutien à l'économie, notamment aux commerces de proximité, c'est en cours d'écriture. L'objectif étant de ne pas faire les choses dans la précipitation, ne serait-ce que pour faire des effets d'annonce.*

*Vous avez des choses à rajouter Monsieur ?*

*M. MARANDET : Vous avez cela en priorité, c'est dommage que la crise arrivant vous ne soyez pas prêt.*



*M. le Maire : Alors, vous remerciez de manière globale les agents en début d'intervention sur le contexte et le montage. Je rappelle que les agents ont été soumis à un certain nombre d'éléments extérieurs, d'un calendrier relativement tendu notamment au niveau des instances. Donc un moment donné, quand vous êtes respectueux des agents qui travaillent avec vous, il faut équilibrer ses choix.*

*M. MARANDET : J'ai vécu auprès des agents de mars à juin en plein confinement, donc je ne dénigre pas aujourd'hui les conditions de travail.*

*M. le Maire : J'en suis content, mais dans vos commentaires, ce n'est pas ce qu'il en ressort. Je vous remercie.*

*Sur la partie Médiathèque, là aussi nous mettons les dossiers en pause et à l'étude. L'objectif n'est pas de partir bille en tête, sachant que nous avons été totalement transparent puisque l'écriture du projet a été présenté.*

*Il y a un certain nombre de personnes qui ont fait ce choix puisque nous sommes élus et pas vous. Cela fait partie des orientations pour lesquelles nous avons été élus. Il faut aussi respecter le choix démocratique des uns et des autres.*

*Bien entendu, nous sommes à l'écoute sur un certain nombre de dispositions et montages financiers autour du projet de la Médiathèque. Mais vous n'êtes pas sans savoir les déconvenues que nous pouvons avoir sur le bâtiment de l'Art Déco et que si vous budgéter une réintégration de la Médiathèque dans l'Art Déco, je ne serai pas des plus serein. Notamment, au regard des surprises que nous pouvons avoir sur le bâtiment.*

*M. MOSER : Sur la Médiathèque, nous y reviendrons de toute façon par la suite, mais je peux m'exprimer maintenant parce que nous en parlons ...*

*M. le Maire : Vous y reviendrez forcément par la suite. Mais exprimez-vous. Tout à fait, c'est un débat.*

*M. MOSER : D'accord, merci.*

*En ce qui concerne le problème de la Médiathèque. Je voudrais revenir sur cette question là parce que c'était une question qui était au centre de la campagne mais qui va être au centre, non seulement des finances, mais de la politique culturelle que vous envisagez de mener.*

*La Médiathèque de Sainte-Savine est l'une des plus active et des plus reconnue des Médiathèques de l'Agglomération troyenne hormis la BMVR, bien sûr.*

*J'en veux pour preuves les statistiques suivantes de l'année 2019.*

*M. le Maire : Vous parlez de quoi ? Des orientations ?*

*M. MOSER : De la Médiathèque.*

*M. le Maire : mais la Médiathèque, nous sommes tous conscients...*

*M. MOSER : ... c'est un propos introductoire...*

*M. le Maire : Ce n'est pas une tribune.*

*M. MOSER : Attendez, vous ne voulez pas que je m'exprime ?*

*M. le Maire : Vous pouvez vous exprimer, par contre, il faudra laisser la parole aux autres...*

*M. MOSER : Je laisserai la parole après.*

*L'équipe de la Médiathèque a conçu, organisé et réalisé en 2019, 74 animations différentes à destination de tous les publics avec, bien sûr, une attention particulière au jeune public.*

*La Médiathèque a un taux de fréquentation et d'usage exceptionnel. Je vous rappelle : 21 243 entrées dans ses locaux et 55 680 prêts de documents de toute nature durant l'année 2019, malgré les conditions peu favorables de son installation provisoire, je dis bien provisoire, place du Forum.*

*C'est quand même important de rappeler ces données à l'ensemble du Conseil.*

*Elle est un pilier de la politique culturelle de la Ville depuis plusieurs mandats. C'est pourquoi le projet de la réimplanter dans son lieu historique, le Centre Culturel de l'Art Déco, en lui donnant les dimensions qu'elle mérite, celle d'une médiathèque troisième lieu (dont je pourrais vous décrire le concept) d'aujourd'hui et demain est totalement justifié.*

*Interrompre ce projet de réhabilitation du rez de chaussée de l'Art Déco, avec mise en valeur de son patrimoine architectural intérieur, est une grosse erreur de votre part à mon avis.*

*Je vais vous dire pourquoi. Là, nous sommes dans le vif du sujet.*

*Seul l'Art Déco offre la superficie nécessaire à implantation d'une médiathèque troisième lieu qui doit comporter des espaces organisés d'accueil, de rencontres et d'échanges, de consultation de la presse et des ouvrages, de formations, (notamment les formations aux nouvelles technologies des personnes et toute la population qui n'a pas d'autres possibilités), d'animations de groupes (on en parle en connaissance de cause) et surtout de lieu d'études puisque nous avons de plus en plus de lycéens, voire peut-être d'étudiants qui vont pouvoir en bénéficier.*

*Ces caractéristiques sont, avec le ratio de superficie par habitant que fixe d'ailleurs la DRAC, les critères d'acceptation du projet par la DRAC. Important.*

*Les conditions d'attribution des subventions très importantes qui vont avec sont ces mêmes obligations que je viens de citer. Tout cela est acquis.*

*Je rappelle d'ailleurs, que le coût d'implantation de la Médiathèque constitue environ un tiers de l'investissement que vous voulez supprimer (les un million neuf cent et quelques mille qui figure sur le budget), les deux autres tiers étant destinés à l'incontournable réhabilitation (vous parliez de surprise) du bâti intérieur du rez de chaussée (les sols, les murs, les plafonds, les ouvrants, l'isolation, le chauffage, l'électricité). Cela, de toute façon est incontournable. Et bien, rien que ça, cela coûte plus d'un million d'euros.*

*En outre, l'existence du parking arrière garantit une meilleure accessibilité et donc, facilite sa fréquentation et son animation quotidienne. Parce ce qu'il est important d'avoir une animation quotidienne dans un centre culturel pour le site.*

*Enfin, l'Art Déco conforte la cohérence du Pôle Culturel qu'il constitue au Centre Ville en proximité avec l'École de Musique et de Danse, avec la Maison de la Science et le Cinéma Pierre Chaussin, sans parler du parvis (que nous avons envisagé de reprendre et que vous reprendrez peut-être aussi) qui fait le lien entre l'animation interne et les animations externes, l'animation de la rue au niveau culturel aussi.*

*Nous considérons donc votre projet, malgré vos propos dans la presse d'il y a quelques jours (je reviendrai dessus), comme inadaptés et régressifs en matière de politique culturelle. Nous sommes à moitié de superficie nécessaire dans votre choix d'implantation de lieu.*

*Je ne reviendrai pas sur les incohérences financières évoquées par Bernard MARANDET mais sur votre choix.*

*Maintenant, le choix du site du Forum. La configuration du lieu dans lequel vous prétendez donner plus de place à la culture pose problème. Ce sont des locaux commerciaux conçus en une série de boutiques avec vitrine d'un seul côté, se succédant avec des différences de niveaux d'une boutique à l'autre (le plus haut Avenue Gallieni et il y a des différences de niveaux jusqu'en bas).*

*La superficie totale représente moitié de celle offerte à l'Art Déco et celle nécessaire à la labellisation d'une Médiathèque troisième lieu. C'est quand même important. Et surtout de celle nécessaire à l'implantation des espaces d'une médiathèque tels que je vous les ai décrits. Vous avez une configuration qui ne vous permet pas du tout ce type d'implantation, à mon avis.*

*Vous n'avez pas ou très peu de possibilités de stationnement à proximité et une accessibilité intérieure difficile à assurer. Cela fait beaucoup de handicaps, à mon avis. En tout cas, on ne peut pas prétendre élargir et donner toute sa place à cette culture en réduisant les possibilités de son implantation.*

*En plus, vous n'avez pas de locaux accueillant toutes les réserves du fonds documentaire. Il faut savoir que la Médiathèque existante, au Centre Culturel de l'Art Déco, pouvait exister là grâce au sous-sol où est stocké tout le fonds documentaire. Il faut en plus y ajouter les ateliers d'entretien et de préparation de ce fonds. C'est un travail permanent que la Responsable de la Médiathèque pourrait vous décrire. Au Forum, vous n'avez pas cela. C'est pour cela que je vous invite à revoir votre projet et nous sommes prêts en commission à travailler avec vous dessus.*

*Toujours sur ce même thème, je reviendrai en quelques mots sur ce qu'à évoqué très brièvement mon collègue, Bernard MARANDET, sur vos propos relayés par la presse locale du 18 juillet dernier.*

*Je vous cite, c'est quand même important : « il y a un vrai projet autour du déplacement de la Médiathèque dans un local de l'espace Forum. On souhaite donner plus de place à la Culture et valoriser la Médiathèque et les agents qui font un travail formidable. C'est une demande des habitants. L'idée, c'est que les agents puissent retrouver un bel écrin pour leurs animations et le lieu actuel n'est pas à la hauteur de leur implication. Il faut pouvoir donner des outils suffisants. La Médiathèque est un vrai lieu d'animation et de vie très dynamique. ».*

*Alors, Monsieur le Maire, vos propos m'ont choqués. Comment pouvez-vous tenir de tels propos ? Comment pouvez-vous faire semblant d'ignorer que la situation actuelle de la Médiathèque est provisoire ? Donc, effectivement insuffisante, en attente de la réalisation du projet engagé de réhabilitation du rez de chaussée de l'Art Déco.*

*Vos propos m'ont choqué car ils ne relèvent plus d'une communication sincère. J'ai l'impression de retrouver certains aspects de votre communication dans la période qui précède.*

*Est-ce que vous communiquez comme ça par ignorance de la situation ? Par maladresse ? Je ne le pense pas.*

*Je crains une posture de communication discutable, démagogique ou de manipulation de l'opinion qui ne correspond pas à l'image que je me fais, et que je pense beaucoup de Saviniens se font, des principes déontologiques de la fonction de Maire.*

*C'est une vraie interrogation pour moi.*

*En conséquence, sur le devenir de la Médiathèque, le groupe Saviplus, nous demandons un débat du Conseil Municipal sur tous les aspects de ce problème, un vrai débat et la tenue de la consultation locale de la population dans le respect des règles et des garanties démocratiques que ces deux manifestations citoyennes exigent. Merci.*

*M. le Maire : Merci pour ces éléments de discussions qui sont un peu dérivés de l'orientation budgétaire mais c'était intéressant d'avoir votre point de vue notamment, sur la prise de parti pris et votre positionnement sur la lecture du projet.*

*Je suis heureux de vous entendre parler de démocratie locale. De dire que sur des projets structurants, vous allez consulter la population ; j'en suis totalement ravi. Parce que cela montrera que vous étiez effectivement d'accord avec nous sur la consultation, par exemple sur le site de la piscine. Maintenant, vous êtes dans l'opposition. Vous proposez des choses que vous n'avez pas faites lors que vous étiez à l'office.*

*Cette partie là est close, c'était une remarque par rapport à votre intervention.*

*M. MOSER : C'est une remarque un peu facile...*

*M. le Maire : ... et oui, c'est très facile mais c'est vous qui avez tendu la perche, Monsieur MOSER.*

*M. MOSER : Ce n'est pas la perche qui est essentielle. L'essentiel, c'est l'avenir de la Médiathèque.*

*M. le Maire : Comme vous l'avez cité, je suis pleinement conscient du travail que font les agents, de l'importance de l'emplacement. Après, c'est votre projet, j'entends votre projet mais la moindre des choses en démocratie c'est de respecter aussi les avis des autres. Je n'apporte pas de commentaires sur ce que vous dites et je vous laisse éventuellement débattre lors des prochaines sessions, vous exprimez librement dans un cadre démocratique.*

*Et les attaques personnelles, il faudra éviter Monsieur MOSER.*

*M. MOSER : Ce n'est pas une attaque personnelle, c'est un constat. Non, ce n'est pas une attaque personnelle. A chaque fois que vous êtes contredit sur un certain domaine vous parlez d'attaques personnelles. Vous n'avez pas le droit de faire cela. Ce n'est pas une attaque personnelle...*

*M. le Maire : ...Vous dites, juste avant, que je suis malhonnête...*

*M. MOSER : Non, je dis que je me pose des questions sur l'utilisation que vous faites de la communication et dans les propos sur cet article là, je trouve que c'est discutable. Ce n'est pas une attaque personnelle.*

*M. le Maire : Mais ce n'est pas l'objet du débat en fait. Nous parlons des orientations budgétaires.*

*M. MOSER : C'est en relation avec l'objet du débat et ça ressemble à de la manipulation, vous le savez très bien. Par rapport aux citoyens.*

*M. le Maire : Vous vous êtes exprimé, c'est le but de ce débat. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point...*

*M. MOSER : ...ça, sûrement pas.*

*M. le Maire : ... et sur un certain nombre de points nous ne serons pas d'accord. C'est l'objectif et c'est la beauté de la démocratie.*

*Est-ce que Monsieur BOSSUAT souhaitait s'exprimer ? Nous allons vous laisser quand même la parole.*

*M. BOSSUAT : Je vous remercie, c'est gentil, sympathique après cet échange.*

*Alors effectivement, vous avez repris beaucoup de choses sur 2019. C'est le jeu. C'est l'ancien mandat qui était en place. Je ne vais pas revenir dessus. Nous nous étions exprimés durant le mandat précédent.*

*Sur les orientations budgétaires, en 3 semaines, cela est compliqué de changer beaucoup de choses. L'exercice n'est pas évident pour vous aujourd'hui. Vous avez fait des ajustements. Je pense que nous rentrerons un peu plus dans le détail sur le budget plus tard dans la séance.*

*Je vais reprendre quelques éléments qui ont déjà été dits sur le personnel. Vous imaginez stabiliser le budget « charge de Personnel ». Cela me semble compliqué en recrutant, et vous l'écriviez très bien dans les orientations, avec la hausse du SMIC. Cela veut dire que si nous maintenons le budget avec ces augmentations, nous avons des réductions de personnel qui vont arriver. J'imagine que c'est l'optique que vous envisagez.*

*M. le Maire : Ce ne sont pas des réductions de personnel. Ce sont parfois des effets mécaniques de départ à la retraite.*

*M. BOSSUAT : Ce sont des réductions de personnel... qu'il y ait non remplacement...*

*M. le Maire : En équivalent temps plein, ça peut être ça. C'est aussi dans le déploiement de voir ce qui peut être entrepris sur de la prestation extérieure, éventuellement, pour répondre à vos interrogations.*

*M. BOSSUAT : Les charges basculent sur une autre ligne budgétaire.*

*Sur la Médiathèque qui vient d'intéresser, je pense la presse, je suis ravi que vous abandonniez ou que vous mettiez en stand-by de réimplantation à l'Art Déco.*

*Je sais que cela a été un sujet important tout le long de la campagne et nous étions d'accord sur ce sujet là. La réimplantation au rez de chaussée de l'Art Déco n'est pas nécessaire. J'attends de voir les autres propositions que vous ferez sur les projets à venir.*

*Je me réjouis aussi que vous ne touchiez pas encore aux impôts, forcément. J'espère que cela sera encore le cas tout le long du mandat.*

*M. le Maire : Je l'avais dit pendant la campagne, l'objectif est de ne pas toucher la pression fiscale. Par contre, il faut être conscient que les trajectoires évoquées à la fois par l'État, la Région et un certain nombre de co-financeurs des Collectivités n'augure pas le meilleur des optimismes. Par contre, c'est une trajectoire.*

*M. BOSSUAT : La situation financière est assez saine pour permettre des investissements, des emprunts. Il y a des choses qui permettent de se dire que sur les 6 ans à venir les taux d'imposition ne devraient pas augmenter.*

*M. le Maire : Nous allons éviter d'alourdir la charge pour les ménages.*

*M. BOSSUAT : C'est tout ce que je voulais dire sur le débat d'orientations budgétaires et je pense que nous reviendrons plus en détail sur le budget. Merci.*

*M. le Maire : Est-ce que Monsieur CROQUET souhaitait s'exprimer ? Non.*

*D'autres personnes souhaitaient s'exprimer ?*

Aussi, Mes Chers Collègues, après avoir pris connaissance du rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour le budget 2020, il vous est demandé de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020.

*M. le Maire : C'est un débat, c'est animé, c'est l'expression libre, démocratique. Le débat a eu lieu. Je vous remercie*

*Dans les différentes commissions vous serez associés sur un certain nombre de thématiques, comme nous l'avons évoqué. L'objectif est d'associer les différentes parties prenantes et également les personnes que vous représentez au sein des différents groupes.*

<b>RAPPORT N° 4 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>
--

RAPPORTEUR : M. Le Maire

*Monsieur le Maire : pour rappel, lorsque le Maire sortant est remplacé par un nouveau Maire, celui-ci peut présider la séance au cours de laquelle le compte administratif est débattu. Il peut donc participer au vote puisqu'il n'était pas l'ordonnateur précédent, dans la mesure où le débat ne vise qu'à donner quitus pour sa comptabilité au Maire en fonction durant l'exercice 2019. L'objectif étant d'examiner ce compte administratif, nous n'étions pas en responsabilité, et d'assurer la bonne marche de la collectivité.*

*Je peux faire lecture rapidement des grands chapitres et vous fais grâce du reste.*

Mes Chers Collègues,

Le Compte Administratif 2019 du budget principal se présente comme suit :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Prévisions 2019	Réalisations 2019
011	Charges à caractère général	2 316 579,00 €	2 077 862,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 140 000,00 €	6 075 242,49 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €	823,00 €
65	Autres charges de gestion courante	537 533,00 €	510 556,77 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 997 112,00 €</b>	<b>8 664 484,97 €</b>
66	Charges financières	73 000,00 €	63 825,77 €
67	Charges exceptionnelles	20 750,00 €	20 664,86 €
68	Dotations aux provisions	26 000,00 €	26 000,00 €
022	Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 116 862,00 €</b>	<b>8 774 975,60 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 755 217,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	678 615,00 €	1 093 384,20 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 433 832,00 €</b>	<b>1 093 384,20 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 550 694,00 €</b>	<b>9 868 359,80 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Prévisions 2019	Réalisations 2019
013	Atténuations des charges	28 330,00 €	28 930,31 €
70	Produits des services, du domaine, ventes...	782 974,00 €	785 622,55 €
73	Impôts et taxes	7 414 873,00 €	7 541 509,35 €
74	Dotations, subventions et participations	2 540 931,00 €	2 536 142,55 €
75	Autres produits de gestion courante	91 990,00 €	106 057,97 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 859 098,00 €</b>	<b>10 998 262,73 €</b>
76	Produits financiers	120,00 €	114,30 €
77	Produits exceptionnels	26 000,00 €	444 727,59 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 885 218,00 €</b>	<b>11 443 104,62 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 580,00 €	47 079,13 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>80 580,00 €</b>	<b>47 079,13 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>1 584 896,00 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 550 694,00 €</b>	<b>11 490 183,75 €</b>

**M. le Maire : Sur les dépenses d'investissements et pour venir en complément de l'intervention de Monsieur MARANDET.**

**Sur les prévisions d'opération et la réalisation, nous avons, effectivement, des gros deltas.**

*Nous avons des dossiers de plus en plus techniques. Quelques fois, nous avons au regard de dossiers qui deviennent de plus en plus pointus et techniques des difficultés à amorcer des projets et des réalisations .*

*Au regard des chapitres budgétaires et notamment sur le montage d'un budget, il y a la notion de sincérité . Si au fil des ans vous indiquez des projets d'investissements et que vous ne les réalisez pas, cela pose vraiment problème.*

*L'objectif de la Collectivité, est de se faire accompagner, lorsque nécessaire, d'assistance pour monter techniquement des projets pour qu'il soient réalisés dans les temps et de manière opérationnelle, et les plus aboutis possible.*

*C'est un chapitre sur lequel nous allons devoir travailler, entre la prévision et la réalisation et essayer de convertir ce delta qui est récurrent depuis un certain nombre d'années.*

*C'est un constat. L'objectif est de faire une analyse critique (positive ou négative) et de prendre les mesures suffisantes pour que cela puisse se débloquer.*



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Restes à réaliser 2019
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 161 925,00 €		
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 513 375,00 €</b>	<b>1 271 480,15 €</b>	<b>1 004 125,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 675 300,00 €</b>	<b>1 271 480,15 €</b>	<b>1 004 125,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts et dettes	461 250,00 €	459 375,51 €	
18	Compte de liaison, affectation (BA,régie)			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	70 611,00 €	70 610,90 €	
020	Dépenses imprévues	40 000,00 €		
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>571 861,00 €</b>	<b>529 986,41 €</b>	<b>0,00 €</b>
45 ..	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 247 161,00 €</b>	<b>1 801 466,56 €</b>	<b>1 004 125,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 580,00 €	47 079,13 €	
041	Opérations patrimoniales	410 330,00 €		
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>490 910,00 €</b>	<b>47 079,13 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 738 071,00 €</b>	<b>1 848 545,69 €</b>	<b>1 004 125,00 €</b>
001	<b>Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Restes à réaliser 2019
010	Stocks			
13	Subventions	202 275,00 €	74 804,95 €	125 750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>202 275,00 €</b>	<b>74 804,95 €</b>	<b>125 750,00 €</b>
10	Dotations	1 793 000,00 €	1 909 039,98 €	
13	Subventions (Autres subv.d'invest.non transf)			
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et	3 000,00 €	1 340,00 €	
18	Compte de liaison, affectation (BA,régie)			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	28 182,00 €	28 181,96 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations	415 000,00 €		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 239 182,00 €</b>	<b>1 938 561,94 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 441 457,00 €</b>	<b>2 013 366,89 €</b>	<b>125 750,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 755 217,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	678 615,00 €	1 093 384,20 €	
041	Opérations patrimoniales	410 330,00 €		
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 844 162,00 €</b>	<b>1 093 384,20 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>452 452,00 €</b>		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 738 071,00 €</b>	<b>3 106 751,09 €</b>	<b>125 750,00 €</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	6 738 071,00 €	12 550 694,00 €	19 288 765,00 €
Réalisations	3 106 751,09 €	11 490 183,75 €	14 596 934,84 €
Restes à réaliser	125 750,00 €	- €	125 750,00 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	6 738 071,00 €	12 550 694,00 €	19 288 765,00 €
Réalisations	1 848 545,69 €	9 868 359,80 €	11 716 905,49 €
Restes à réaliser	1 004 125,00 €	- €	1 004 125,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	1 258 205,40 €	1 621 823,95 €	2 880 029,35 €
Déficit	- €	- €	- €
<b>RESTES A REALISER</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Déficit	878 375,00 €	- €	878 375,00 €

**RESULTAT D'EXECUTION**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Intégration résultats budget annexe eau	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	615 412,98 €		1 258 205,40 €	-162 959,22 €	1 710 659,16 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 873 017,02 €	-1 400 000,00 €	1 621 823,95 €	111 879,73 €	3 206 720,70 €
<b>TOTAL</b>	3 488 430,00 €	-1 400 000,00 €	2 880 029,35 €	-51 079,49 €	4 917 379,86 €

**M. le Maire :** *il s'agit du vote du Compte Administratif, sur des choses qui ont été déjà exécutées. Sur lesquelles nous n'étions pas en responsabilité. Et l'objectif, pour la bonne marche la Collectivité, est de procéder quand même au quitus du compte.*

**Est-ce qu'il avait des remarques particulières ? Monsieur MARANDET.**

**M. MARANDET :** *Je ne ferai pas de remarque sur le fond, nous les avons évoquées tout à l'heure.*

*Simplement, je suis étonné que le dossier ne comprenne pas la note synthétique d'accompagnement, commentaire littéral de ce budget. C'est une pièce qui est obligatoire. Elle est prévue par la Loi NOTRe et nous avons reçu uniquement la maquette.*

**M. le Maire :** *Nous aurions pu le rajouter mais tout était détaillé dans le ROB et dans les documents.*

**M. MARANDET :** *Je regrette, mais le ROB, c'est un sujet particulier. Le Compte Administratif s'en est un autre.*

*Et la Loi NOTRe prévoit que la maquette du budget doit être accompagnée d'un commentaire littéral synthétique.*

*M. le Maire : Là, il s'agit du Compte Administratif 2019, Monsieur MARANDET.*

*M. MARANDET : Oui. 2019, 2017, 2018, 1850 tout ce que vous voulez, les Comptes Administratifs doivent être accompagnés comme le budget prévisionnel, du reste, d'une note de présentation. Cette note, nous ne l'avons pas eu. Vous pensez bien, que si nous devons lire ça, nous sommes pas présents ce soir. C'est un document obligatoire qui est prévu par la Loi NOTRe et il n'a pas été remis. Je voulais simplement vous faire cette remarque.*

*M. Le Maire : Nous en prenons acte.*

*M. MARANDET : Merci.*

*M. le Maire : En tout cas, vous aviez tous les éléments de lecture, je conçois que vous ayez des remarques...*

*M. MARANDET : Il ne sert à rien d'ouvrir la séance au public et de la diffuser en direct sur Facebook si le public intéressé n'a aucune information. Vous en conviendrez. C'est à dire que cette note littérale aurait pu être commentée en séance ce qui aurait permis d'informer le public.*

*M. le Maire : J'entends votre commentaire. Nous nous sommes exprimés dans le ROB. Nous allons regarder dans les textes voir ce qu'il en est mais en tout état de cause, c'était prévu comme cela.*

*Vous ne souhaitez pas approuver le Compte Administratif ?*

*M. MARANDET : Je serais mal placé pour le désapprouver. J'ai encore un peu de logique. J'ai été assez impliqué dans la gestion de l'année 2019 pour savoir ce qu'il y a dans ce Compte Administratif et rassurez-vous, je voterai pour.*

*M. le Maire : J'en suis fort aise. Est-ce qu'il avait d'autres interventions ? Monsieur BOSSUAT.*

*M. BOSSUAT : Merci, Monsieur le Maire.*

*Nous serons fidèles au vote du budget précédent où nous nous étions abstenus. Nous allons donc nous abstenir sur le Compte Administratif.*

*Juste une petite remarque qui me vient à l'esprit. Si beaucoup de Saviniens regardent la représentation du Conseil Municipal sur les réseaux sociaux, je pense qu'ils souhaitent un peu plus de hauteur sur les débats et que nous soyons vraiment dans le fond des sujets des orientations. Merci.*

*Monsieur le Maire : Merci.*

*Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITÉ  
Loïc BOSSUAT, Karl D'HULST, Anne-Marie ZELTZ (pouvoir à Loïc BOSSUAT)  
et Nicolas CROQUET s'abstiennent*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29	/	4

**RAPPORT N° 5 : BUDGET PRINCIPAL - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2019**

RAPPORTEUR : M. BLANCHOT

Mes Chers Collègues,

Les tableaux ci-dessous retracent les états des acquisitions et des cessions du Budget Principal effectuées au cours de l'année 2019.

• **ÉTAT DES ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC
Lot n°19 - Cour	54 avenue Gallieni	AD n°441	M. GUY Daniel	M. FOURRIER Michel	Ville de Sainte-Savine	Comptant	2.000 €

• **ÉTAT DES CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions	Montant TTC
Immeuble	11 avenue Gallieni	AE n° 1307 - lieudit 2 rue Benoit Malon	Mme RABY Iris & Consorts JORRY	Ville de Sainte-Savine	M. et Mme GOUZIEN Sébastien	Comptant	155.000 €
Lots 101 à 103	68 avenue Gallieni	AD n°1 415	M. MEURISSE Léon	Ville de Sainte-Savine	Mme BAUDIER Anne & M. CLEMENT Christophe	Comptant	128.000 €
Pavillon	1 rue de Chantecoq	AI n°801 – lieudit rue de Chanteloup	Consorts RONDEAU-PRIN	Ville de Sainte-Savine	Mme VO Kim Phung Karine & M. LE Xuan Thanh Philippe	Comptant	132.000 €

**M. le Maire : Avez-vous des remarques ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 6 : DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – RAPPORT 2019**

Rapporteur : M. VIVIEN

Mes Chers Collègues,

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine. La Commune de Sainte-Savine a perçu 252 506 € au cours de l'exercice 2019 au titre de la dotation de droit commun.

Ces crédits sont affectés à la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et d'actions éducatives et de prévention.

Pour mémoire , les dépenses éligibles à la DSU réalisées en 2019 sont :

### **I – AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES SAVINIENS**

- Aménagements urbains (voirie, éclairage public, enfouissement réseaux, espaces verts...)	646 253 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation scolaire	96 979 €
- Travaux dans les bâtiments à vocation sociale et culturelle	162 774 €
- Travaux dans les bâtiments et équipements sportifs	60 277 €

### **II – ACTIONS SOCIALES**

Les actions sociales sont mises en œuvre par la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

A ce titre la Commune a versé au CCAS une subvention de 130 000 €.

#### **1- Actions de cohésion sociale**

- gérées par le CCAS :

- les aides facultatives (aides financières, secours, bons de Noël aux bénéficiaires du R.S.A, revenu minimum étudiant : 18 157 € en 2019) ;
- les Seniors : distribution de colis à Noël, repas, sorties : 42 671 € ;
- l'Épicerie Sociale : 64 198 €.

- gérées par la Ville :

- le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social de manière directe ou indirecte :

o subventions aux associations œuvrant dans le domaine social et/ou à caractère culturel : 82 450 €

o subventions aux associations à caractère sportif : 45 650 €

#### **2 – Enfance - Jeunesse - Famille**

Le coût des actions réalisées pour satisfaire aux besoins liés à la Petite Enfance, à la Jeunesse et à la Famille (Accueils de loisirs, Multi-accueil, Famille/Séniors) s'élève à 1 965 864 €.

La dotation de solidarité urbaine a été prioritairement affectée au secteur Enfance-Jeunesse-Famille.

**M. le Maire : Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE DU TRÉSOR**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud MAGLOIRE,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable du Trésor, appelle les observations suivantes de sa part :

- des dépenses d'investissement apparaissent à tort sur des lignes de chapitres au lieu d'opérations suite à une anomalie applicative que la Trésorerie n'a pu résoudre ; **il s'agit d'une erreur d'écriture de ligne via le logiciel.**
- le compte de gestion 2019 établi par le Comptable du Trésor de la Commune de Sainte-Savine est en accord avec le Compte Administratif sur le montant total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

**M. le Maire : Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Pas de remarques.**

*Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	<b>33</b>	/	/

**RAPPORT N° 8 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

RAPPORTEUR : Mme BOIZARD

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAGLOIRE,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **3 206 720,70 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A/ Résultat de l'exercice	
Déficit	
Excédent	1 621 823,95 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	
Déficit	
Excédent	1 584 896,75 €
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>3 206 720,70 €</b>

D/ Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	1 710 659,16 €
E/ Soldes des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-878 375,00 €
Excédent de financement	
<b>F/ BESOIN (-) OU EXCEDENT (+) DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>832 284,16 €</b>

<b>AFFECTATION</b>		
G/ <u>RESERVES</u>		
R 1068		1 400 000,00 €
H/ REPORT EN FONCTIONNEMENT		
Déficit      D 002		
Excédent    R 002		1 806 720,70 €
<b>I AFFECTATION = C = G + H</b>		<b>3 206 720,70 €</b>

**Monsieur le Maire : Il y a t-il des observations ?**

**Monsieur MARANDET : Je pense qu'il serait utile de dire comment seront affectées ces sommes.**

**Monsieur le Maire : Sur l'affectation ? Donc, notamment sur la partie réserve, je laisse Léa finir.**

**Madame BOIZARD : Il y a une affectation en réserve de 1 400 000 euros et donc un report excédentaire de 1 806 720 ,70 euros.**

**Monsieur le Maire : La lecture est complète, merci beaucoup. Merci pour votre vigilance Monsieur MARANDET. Nous reconnaissons votre expertise sur cette thématique.**

**Avez-vous d'autres remarques particulières ? Non.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/



**RAPPORT N° 9 : FISCALITÉ – IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2020**

RAPPORTEUR : Mme BOIZARD

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale portant suppression de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne vote plus, à partir de l'exercice 2020, de taux de Taxe d'Habitation (TH),

Il vous est proposé de reconduire les taux 2019 pour 2020 comme indiqué ci-dessous pour la Taxe sur le foncier bâti et foncier non bâti :

	<b>RAPPEL DES TAUX VOTES EN 2019</b>	<b>PROPOSITIONS 2020</b>
Taxe d'habitation	16,32 %	/
Foncier bâti	25,97 %	25,97 %
Foncier non bâti	38,78 %	38,78 %

**M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques particulières ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 10 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020 – Abattement**

Rapporteur : M. VIVIEN

L'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 permet aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10% et 100% applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Cette disposition a été prise par le Gouvernement afin d'aider le commerce local dans une période difficile et de contribuer à la reprise de son activité grâce à la publicité.

Le commerce Savinien ayant été effectivement durement impacté par la crise sanitaire, Il vous est proposé d'appliquer un abattement de 25 % sur le montant de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Pour mémoire les tarifs applicables en 2020 sont les suivants :

- Tarifs par m<sup>2</sup> et par an :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
20,40 €	40,80 €	81,60 €	20,40 €	40,80 €	61,20 €	122,40 €

- Exonération totale en application de l'article L.2333-8 du C.G.C.T :
  - des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>,
  - des pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m<sup>2</sup>,
  - des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
  - des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux
- Exonération à hauteur de 50 % en application de l'article L.2333-8 du C.G.C.T :
  - des enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**PROPOSE** d'appliquer un abattement de 25 % sur le montant de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

**Monsieur le Maire : il y a t-il des questions sur ce point ?**

**Monsieur MARANDET:** nous ne sommes pas opposés à cette mesure par principe, elle appelle cependant quelques réserves de notre part. Je voudrais proposer, à titre liminaire, que vous visez le commerce Savinien, la taxe ne s'applique pas qu'au commerce, elle s'applique aux établissements industriels et commerciaux. Cela étant dit, l'ordonnance prévoit un abattement généralisé que vous voulez fixer à 25 %, pourquoi pas, cela veut dire qu'il profitera aussi bien aux établissements importants qui ont beaucoup travaillé, qu'aux petits établissements qui n'ont pas travaillé du tout, ce qui veut dire que ce n'est pas adapté aux difficultés rencontrées par les entreprises, c'est une mesure générale.

**Un deuxième point c'est qu'à Sainte-Savine, nous avons mis en place un dispositif particulier qui de fait, exonère de cette taxe la quasi totalité des petits commerces. L'utilité de cet abattement n'est pas évident.**

*J'ajouterais que ce sujet a été évoqué courant mai ou juin au niveau de l'intercommunalité parce que pour ce sujet là comme pour d'autres, il y a eu une recherche d'harmonisation des mesures. Le Président de l'Agglomération a émis un avis défavorable à l'application d'un tel abattement. C'est son avis, bien sûr vous restez maître de vos décisions, mais je voulais quand même en informer l'Assemblée. Pour ces raisons là et surtout parce que la mesure telle qu'elle est prévue ne semble pas correspondre à une aide ciblée pour les entreprises en difficulté, nous nous abstenons sur ce sujet.*

*Monsieur le Maire : merci pour votre commentaire, Monsieur Moser ?*

*Monsieur MOSER : c'est une vraie question concernant la situation des commerces et des entreprises qui sont restés ouverts pendant le confinement et qui ont joué leur rôle. Vous avez remercié les commerçants, notamment les commerçants d'alimentation etc. ce qui est très bien*

*Monsieur le Maire : il n'y avait pas que l'alimentation il y a aussi ceux qui ont fabriqué les masques, les visières...*

*Monsieur MOSER : oui les pharmacies etc. il faut savoir qu'il y a eu un peu d'injustice. Pour avoir fréquenté un peu ces gens là sur le marché par exemple, ce sont des commerçants qui ont fait plus de bénéfices que d'habitude, qui ont eu des chiffres très augmentés, donc qui ont profité et tant mieux pour eux, qui ont bénéficié de pouvoir rester ouverts même s'ils prenaient quelques risques. Par contre, on ne parle pas de toutes les entreprises que ce soit commerçants ou artisans, qui ont dû fermer, je pense aux produits tels que les vêtements, les chaussures etc. et qui eux ce sont retrouvés face à des situations beaucoup plus dures face à leur trésorerie. Voilà, c'est simplement pour faire une nuance. Il faut savoir quand même que les commerçants qui sont restés ouverts sur les fonctions de base, ont finalement bien survécu à la crise pour des raisons évidentes d'augmentation de leur marchandise, compte-tenu du fait qu'ils se plaignent maintenant de la baisse de la fréquentation et d'un retour de la population vers les grandes surfaces.*

*Monsieur le Maire : alors je pense que vous n'avez peut-être pas rencontré l'ensemble des commerçants. Il y a des personnes qui effectivement ont augmenté leur chiffre d'affaire, mais le chiffre d'affaire ne fait pas la rentabilité d'une structure. C'est à dire que là aussi il y a des confrontations sur l'outil de production, sur les moyens développés. C'est juste une notion d'économie. Le projet de rapport qui vous est proposé porte uniquement sur la taxe locale sur la publicité extérieure, sachant que bien évidemment nous savons que l'effet de levier est minime, raison pour laquelle l'abattement est plutôt basé sur une symbolique, puisque le plan d'actions dédié au commerce, à l'artisanat aux structures et aux entreprises sera développé sur un autre axe. Il est bien évident que cette mesure n'est pas suffisante à soutenir l'ensemble des commerçants et des entreprises au sens général qui ont pu être confrontés à la crise. C'est vraiment aussi l'état d'esprit du document et du projet que nous souhaitons élaborer, de pouvoir aussi analyser la problématique des uns et des autres de manière fine et précise. Nous sommes sur une aide ciblée, particulière, avec des axes qui seront plus généraux. Nous pourrions en discuter dans les commissions idoines. C'est plutôt un geste, une symbolique, une reconnaissance qu'il est important de mettre en avant.*

*Monsieur BOSSUAT : si elle est symbolique, est-ce que vous avez déjà estimé le nombre des entreprises qui seront touchées, le montant que ça peut représenter en termes d'impact ?*

*Monsieur le Maire : je vais me rapprocher de mes services, honnêtement il n'y aura pas péril en la demeure.*

*Monsieur BOSSUAT : je ne suis pas inquiet sur le montant c'est pour la connaissance.*

*Monsieur le Maire : il y aura plutôt un geste, c'est en toute transparence.*

*Monsieur MARANDET : la majeure partie ira aux grandes surfaces par exemple.*

*Monsieur le Maire : voilà, ce n'est pas parce qu'on est une grande surface qu'il faut être pénalisée, parce qu'il y a le petit commerce de proximité, mais nous étions également contents de trouver des supérettes de proximité comme Bi1, Carrefour Contact, LIDL, ces autres surfaces qui proposent d'autres services et qu'il est important de reconnaître.*

*Monsieur BOSSUAT : vous parlez de présenter un plan pour les entreprises, est-ce qu'on peut avoir une idée du moment auquel il sera mis en place ? Allez-vous nous le présenter ?*

*Monsieur le Maire : il sera présenté courant septembre, et les commissions seront sollicitées pour y travailler.*

*Monsieur BOSSUAT : ce sera rétroactif pour les entreprises ?*

*Monsieur le Maire : nous étudions les leviers juridiques afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place, l'objectif étant que nous fassions des choses.*

*Monsieur BOSSUAT : merci.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITÉ**  
**Alain MOSER, Bernard MARANDET, Catherine IGLESIAS, Jean-François LEIX,**  
**Frédérique BEHL et Maud AUMIS s'abstiennent**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	27	/	6

**RAPPORT N° 11 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020 – ADOPTION D'UNE CONVENTION VILLE DE SAINTE-SAVINE / ASSOCIATION MAISON DE LA SCIENCE HUBERT CURIEN**

RAPPORTEUR : M. HENNEQUIN

Mes Chers Collègues,

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoire la conclusion d'une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à instituer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, pour ne pas pénaliser l'activité du tissu associatif Savinien, il a exceptionnellement été délégué au Maire l'attribution des subventions aux associations. Les dotations au titre de l'année 2020 ont ainsi été attribuées par Décision du Maire en date du 14 mai 2020 et présentées au Conseil Municipal, le 15 juillet 2020.

Dans ce cadre, une subvention d'un montant de **24 000 €** a été attribuée à l'association Maison de la Science Hubert Curien.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose :

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée entre la Ville et l'association MAISON DE LA SCIENCE HUBERT CURIEN ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention.

**Monsieur le Maire : il y a t-il des commentaires particuliers ?**

**Monsieur POUZIN : une question, est-ce que cette somme comprend le salaire de l'animatrice scientifique de la Maison de la Science ?**

**Monsieur le Maire : l'association est libre d'en faire ce qu'elle veut. Il s'agit plutôt d'une subvention de fonctionnement, on peut donc subodorer qu'elle contribue à la rémunération de l'animatrice.**

**Monsieur BOSSUAT : les associations ne font pas ce qu'elles veulent des subventions. J'imagine qu'elles sont bien surveillées par la mairie pour demander leur subvention, c'est juste un petit détail, merci.**

**Monsieur le Maire : tout à fait, merci pour cet éclairage.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	<b>33</b>	/	/

**RAPPORT N° 12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020 – ADOPTION D'UNE CONVENTION VILLE DE SAINTE-SAVINE / ASSOCIATION SAINTE-SAVINE BASKET**

RAPPORTEUR : M. HENNEQUIN

Mes Chers Collègues,

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoire la conclusion d'une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à instituer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, pour ne pas pénaliser l'activité du tissu associatif Savinien, il a exceptionnellement été délégué au Maire l'attribution des subventions aux associations. Les dotations au titre de l'année 2020 ont ainsi été attribuées par Décision du Maire en date du 14 mai 2020 et présentées au Conseil municipal, le 15 juillet 2020.

Dans ce cadre, une subvention d'un montant de **24 000 €** a été attribuée à l'association Sainte-Savine Basket.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose :

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée entre la Ville et l'association SAINTE-SAVINE BASKET,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer la convention.

**M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques particulières ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 13 : ÉCOLE PRIVÉE DE SAINTE-SAVINE "LOUIS BRISSON" : PARTICIPATION FINANCIÈRE ALLOUÉE POUR LES CLASSES ELEMENTAIRES**

RAPPORTEUR : Mme KIEHN

Mes Chers Collègues,

L'école privée SAINTE-SAVINE a conclu le 22 octobre 2001 un contrat d'association avec l'État à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

Ce contrat entraîne pour la Commune l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée .

Toutefois, il y a lieu de préciser que :

- la Commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire ;
- la Commune ne doit supporter les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et enfantines privées que lorsqu'elle a donné son accord à la mise sous contrat d'association de ces classes.

Bien que la Commune n'ait pas donné son accord à la mise sous contrat d'association des classes maternelles, elle a participé aux frais de scolarité de ces classes à hauteur de 295 € par élève en 2019 et reconduit sa participation pour l'année 2020.

Concernant les classes élémentaires, la Commune doit verser une contribution évaluée à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la Commune (dépenses de fonctionnement des locaux liés aux activités d'enseignement : chauffage, eau, électricité, entretien, nettoyage..., entretien mobilier scolaire, location et maintenance matériels informatiques pédagogiques et frais y afférents, fournitures scolaires., coût des transports...).

Le coût 2019 d'un élève d'une classe élémentaire publique s'élève à 436,01 €.

Il vous est donc proposé de verser à l'école privée LOUIS BRISSON pour l'année 2020 une somme de 436,01 € pour chaque élève Savinien de ses classes élémentaires.

L'effectif pris en compte sera celui du 1er octobre 2019.

Le coût sera revu chaque année en fonction des éléments contenus dans le Compte Administratif et des effectifs au 1er octobre N-1.

**M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques particulières ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 14: BUDGET PRINCIPAL - GESTION BUDGÉTAIRE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) – REVISIONS**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les opérations pluriannuelles d'investissement suivantes sont gérées grâce à la technique des autorisations de programme et ont été votées par le Conseil Municipal du 7 mars 2019 comme suit :

OBJET DE L'AP	AP n°	IMPUTATION	AP Totale	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DOLTO-Electricité/Chaufferie	2018/001	2313-421	616 590,00 €		261 200,00 €	177 600,00 €	177 790,00 €		
ADAP	2018/002	2313-020	538 888,00 €	115 399,09 €	320 400,00 €	103 088,91 €			
MEDIATHEQUE-Réhabilitation	2018/003	2313-321	1 992 720,00 €		120 000,00 €	936 360,00 €	936 360,00 €		
EGLISE-Restauration	2018/004	2313-020	3 192 000,00 €		135 000,00 €	817 000,00 €	817 000,00 €	817 000,00 €	606 000,00 €

Au vu des dépenses payées sur 2019 et de l'état d'avancement des opérations, il vous est proposé de réviser ces autorisations de programme comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

De plus, le montant de l'autorisation de programme concernant la réhabilitation de la Médiathèque est modifié. En effet, la résiliation du marché est à l'étude.

OBJET DE L'AP	AP n°	IMPUTATION	AP Totale	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
DOLTO-Electricité/Chaufferie	2018/001	2313-421	616 590,00 €		- €	50 000,00 €	283 295,00 €	283 295,00 €	
ADAP	2018/002	2313-020	538 888,00 €	115 399,09 €	109 485,06 €	157 000,00 €	157 003,85 €		
MEDIATHEQUE-Réhabilitation	2018/003	2313-321	201 620,00 €		1 620,00 €	200 000,00 €			
EGLISE-Restauration	2018/004	2313-020	3 192 000,00 €		21 534,85 €	200 000,00 €	990 155,00 €	990 155,00 €	990 155,15 €

Monsieur MARANDET : A quoi correspondent les 200 000 euros qui sont inscrits au titre de 2020 pour la Médiathèque ?

Monsieur le Maire : ce sont les sommes qui correspondent au contrat en cours.

Monsieur MARANDET : d'accord.

Monsieur BOSSUAT : en 2019 tout est en baisse dû au Covid j'imagine ?

Monsieur le Maire : le 1<sup>er</sup> tableau c'est 2019, et sur le 2<sup>ème</sup> tableau, il s'agit bien de la lecture de 2020. Donc, il y a bien évidemment des choses qui ont un peu bougé dû notamment au report d'un certain nombre d'actions

Monsieur BOSSUAT : d'accord.

*M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques complémentaires ? Pas de remarques.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITÉ**  
Loïc BOSSUAT, Karl D'HULST, Anne-Marie ZELTZ (pouvoir à Loïc BOSSUAT)  
*et Nicolas CROQUET s'abstiennent*  
Alain MOSER, Bernard MARANDET, Catherine IGLESIAS, Jean-François LEIX,  
Frédérique BEHL et Maud AUMIS *votent contre*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

**RAPPORT N° 15 : BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISIONS**

RAPPORTEUR : Mme RIBAILLE

Mes Chers Collègues,

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les conditions dans lesquelles des provisions sont constituées.

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

1° - Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la Commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° - Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de Commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la Commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation, estimé par la Commune. La provision pour participation prend également en compte le risque de comblement de passif de l'organisme. Pour les garanties d'emprunts, la provision est constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie sur le budget de la Commune en fonction du risque financier encouru ;



3° - Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le Comptable Public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la Commune à partir des éléments d'information communiqués par le Comptable Public.

En dehors de ces cas, la Commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la Commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au Compte Administratif.

Conformément aux dispositions du C.G.C.T, il vous est proposé :

- de reprendre la provision pour risques à hauteur de 10 000 € votée le 11 avril 2018 suite à une requête déposée auprès du Tribunal Administratif, le dossier étant soldé ;
- de constituer une provision pour risques à hauteur de 26 560 € suite à des recours contentieux.

Les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 6815 du budget primitif 2020.

**Monsieur le Maire : il y a-t-il des questions sur ce point ?**

**Monsieur MARANDET : pouvez-vous nous dire la nature des contentieux en cours qui justifie ces provisions ?**

**Monsieur le Maire : un contentieux urbanisme, et un contentieux ressources humaines**

**Monsieur MARANDET : d'accord, merci**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 16 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2020 du budget principal se présente comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellé	Pour mémoire BP précédent	BP 2020
011	Charges à caractère général	2 316 579 €	2 316 978 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 140 000 €	6 074 100 €
014	Atténuation de produits	3 000 €	3 000 €
65	Autres charges de gestion courante	537 533 €	805 046 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 997 112 €</b>	<b>9 199 124 €</b>
66	Charges financières	73 000 €	55 040 €
67	Charges exceptionnelles	20 750 €	42 558 €
68	Dotations aux provisions	26 000 €	40 000 €
022	Dépenses imprévues		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 116 862 €</b>	<b>9 336 722 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 643 338 €	2 898 561 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	678 615 €	664 380 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 321 953 €</b>	<b>3 562 941 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 438 815 €</b>	<b>12 899 663 €</b>

**M. le Maire : L'augmentation de 3,7 % des dépenses totales de fonctionnement est due à l'augmentation des dépenses réelles à hauteur de 2,4 % et des dépenses d'ordre à hauteur de 7,3 %.**

**Au vu des réalisations de 2019 et des besoins estimés pour l'exercice 2020 des crédits supplémentaires ont été notamment inscrits au chapitre 60621 pour les dépenses de combustibles, aux articles 611 pour les contrats de prestations de service, aux articles 6156 pour la maintenance de l'éclairage public, à l'article 6241 sur le transport de bien et notamment des livres de la Médiathèque.**

**Concernant les augmentations, elles sont compensées par une diminution des crédits alloués sur des articles relatifs à l'eau et l'électricité, aux petits équipements, à l'entretien des voiries et réseaux et sur les frais de télécommunications.**

**Sur le chapitre 012 : Nous avons une baisse des charges de personnel en prévision de 1 %.**

**Sur le chapitre 65 : autres charges de gestion courante, nous avons une augmentation de la subvention allouée au CCAS pour rappel 130 000 € en 2019 et 350 000 € en 2020.**

**Voilà pour les éléments notables.**

**Je vous invite à passer sur la page 4 : Les recettes de fonctionnement**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellé	Pour mémoire BP précédent	BP 2020
013	Atténuations des charges	28 330 €	21 350 €
70	Produits des services, du domaine, ventes...	782 974 €	719 090 €
73	Impôts et taxes	7 414 873 €	7 521 155 €
74	Dotations, subventions et participations	2 540 931 €	2 634 378 €
75	Autres produits de gestion courante	91 990 €	90 370 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 859 098 €</b>	<b>10 986 343 €</b>
76	Produits financiers	120 €	120 €
77	Produits exceptionnels	26 000 €	25 900 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 885 218 €</b>	<b>11 012 363 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 580 €	80 580 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>80 580 €</b>	<b>80 580 €</b>
<b>002</b>	<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>1 473 017 €</b>	<b>1 806 720 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 438 815 €</b>	<b>12 899 663 €</b>

**M. le Maire :**

**Sur le chapitre 013 : Atténuation de charges. C'est un chapitre qui comprend notamment les aides perçues par les agents bénéficiant de contrats aidés ainsi que les indemnités journalières. Ce chapitre est en baisse puisqu'il y avait le dispositif des contrats aidés qui arrivait à son terme en 2019.**

**Sur le chapitre 70 : Il s'agit de la participation des familles aux différentes prestations offertes avec également des produits issus d'exploitation du domaine public (concessions dans le cimetière et occupations des trottoirs par les commerçants).**

**Sur les impôts, le chapitre 73 : Pour 2020, comme nous l'avons évoqué précédemment, le taux d'imposition 2019 sont reconduits.**

**- Page 5 – Chapitre 074 : Les subventions, notamment, les dotations de l'État qui correspondent bien aux dotations définitives publiées par l'État.**

**Les prestations de la CAF sont prévues en légère hausse pour 2020, les soldes de 2019 n'ayant pas été comptabilisés sur l'exercice 2019.**

**Sur le chapitre 75 : C'est le revenu des immeubles**

**Sur le Chapitre 042 : des opérations d'ordre de transfert entre sections. C'est notamment la valorisation des travaux, réalisés en régie, qui permet de les intégrer à l'actif.**

**Sur le Chapitre : 002 : du résultat antérieur reporté, c'est le résultat de fonctionnement de la clôture 2019.**

**Sur la page 6 - la section d'investissement : je ne vous fais pas lecture de l'intégralité du tableau, vous l'avez sous les yeux.**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellé	Reports 2019 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2020 (A+B)
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours		2 241 102 €	2 241 102 €
	Total des opérations d'équipement	1 004 125 €	3 383 811 €	4 387 936 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 004 125 €</b>	<b>5 624 913 €</b>	<b>6 629 038 €</b>
020	Dépenses imprévues		40 000 €	40 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		125 000 €	125 000 €
13	Subventions d'investissement			- €
16	Remboursement d'emprunts et dettes		380 790 €	380 790 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>	<b>545 790 €</b>	<b>545 790 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 004 125 €</b>	<b>6 170 703 €</b>	<b>7 174 828 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		80 580 €	80 580 €
041	Opérations patrimoniales		460 330 €	460 330 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>540 910 €</b>	<b>540 910 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 004 125 €</b>	<b>6 711 613 €</b>	<b>7 715 738 €</b>

**M. le Maire :**

*Afin de permettre un suivi, plus performant des programmes d'investissements, la Collectivité a décidé de recourir aux autorisations de programme et aux crédits de paiement, notamment sur les différents chantiers que nous avons vus précédemment pour rappel :*

- **DOLTO**
- **ADAP**
- **MEDIATHEQUE**
- **EGLISE**

*Les opérations d'équipements 2020 sur les bâtiments sont à hauteur de 791 059 € avec une ventilation des travaux dans les écoles, remplacement de menuiseries extérieures, stores, etc.*

**Sur la partie aménagement du territoire : 1 460 225€**

**Sur la cohésion sociale : 61 134€**

**Sur la Culture : 131 996 €**

**Sur l'administration générale : 332 397 €**

**Les crédits de paiements pour 2020, relatifs aux opérations votées en réalisation de programme représentent un total de 607 000 €.**

**Concernant les recettes d'investissements, elles seront financées par les ressources propres, des subventions et l'auto financement.**

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Reports 2019 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2020 (A+B)
13	Subventions	125 750 €	205 098 €	330 848 €
16	Emprunts et dettes assimilées			- €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>125 750 €</b>	<b>205 098 €</b>	<b>330 848 €</b>
10	Dotations		1 647 960 €	1 647 960 €
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnement reçus)		3 000 €	3 000 €
024	Produit des cessions d'immobilisations			- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>	<b>1 650 960 €</b>	<b>1 650 960 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>125 750 €</b>	<b>1 856 058 €</b>	<b>1 981 808 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		2 898 561 €	2 898 561 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		664 380 €	664 380 €
041	Opérations patrimoniales		460 330 €	460 330 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>4 023 271 €</b>	<b>4 023 271 €</b>
001	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>1 710 659 €</b>	<b>1 710 659 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 750 €</b>	<b>7 589 988 €</b>	<b>7 715 738 €</b>

**Monsieur le Maire : Voilà une brève synthèse. Sur ce budget primitif il y a t-il des remarques particulières ?**

**Monsieur MARANDET : je ne voudrais pas me répéter par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, mais globalement c'est le budget 2019 reconduit.**

**Ce qui m'embête dans ce budget, c'est qu'il n'y a pas de sens politique. C'est une compilation de chiffres, une reconduction de mesures préexistantes, mais on ne trouve ni trace de l'incidence de votre projet électoral, ni trace de l'incidence du COVID.**

**Je crois que les dépenses liées directement au COVID doivent être suivies de manière particulière.**

**J'aurais aimé avoir davantage de visibilité là-dessus. Par exemple de mars à juin, nous savons que nous avons engagé un peu plus de 80 000 euros simplement pour les dépenses que supporte la commune pour traiter la crise sanitaire, ces dépenses là vont continuer. Je pense qu'une provision aurait été bienvenue.**

**Je suis d'accord avec vous pour dire qu'on ne connaît pas la charge définitive à supporter cette année, mais il n'empêche que l'on ne vas pas rester à ce qui est engagé aujourd'hui et les provisions dans un budget sont faites pour ça.**

**Il y a un certain nombre de mesures que vous avez annoncées qui ne se retrouvent pas là. Donc, je pense qu'il n'y a pas de sens politique et je ne vois pas votre action politique à travers ce budget.**

**Il y a eu beaucoup d'annonces de faites, il y a assez peu de concrétisation dans le budget.**

*Ce n'est pas pour vous fâcher, mais il y a un principe dans la comptabilité publique qui veut que l'engagement comptable précède l'engagement juridique. Ici on a l'impression que c'est l'engagement médiatique qui précède tout, donc ça me gêne un peu.*

*Sur l'investissement, c'est la même chose, vous avez reconduit les sommes qui étaient antérieurement budgétées, nous n'avons pas trace non plus de vos orientations si ce n'est celle de la Médiathèque.*

*Par contre j'ai vu qu'il y a une provision de 40 000 euros en investissement, peut-on savoir à quoi elle correspond ?*

*Monsieur le Maire : il s'agit de provisions traditionnelles.*

*Monsieur MARANDET : je vous ai dit tout à l'heure que vous auriez sans doute du mal à contenir ce budget, notamment en ce qui concerne les charges de personnel, je le confirme, et simplement en conclusion je dirais que techniquement ce budget est correct et équilibré, mais il ne tient compte ni de la crise sanitaire, ni de vos orientations politiques, nous ne pouvons donc pas nous positionner par rapport à ça, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.*

*Monsieur le Maire : c'est votre choix, Monsieur BOSSUAT ?*

*Monsieur BOSSUAT : Merci M. le Maire, moi non plus je ne reprendrai pas ce que j'ai dit lors du rapport d'orientations budgétaires en début de séance. Juste quelques interrogations sur les dépenses d'investissement : il y a une ligne réserve foncière à 297 000 euros, pouvez-vous nous indiquer sur quelle parcelle ou endroit ?*

*Monsieur le Maire : c'est sur le blocage d'investissements liés à la médiathèque*

*Monsieur BOSSUAT : d'accord. Une question sur l'investissement de la vidéo-protection qui est en cours de déploiement, je voudrais savoir si vous irez plus loin au cours de l'année sur le sujet ?*

*Monsieur le Maire : il y a déjà un programme en cours. Il faut que l'on étudie un certain nombre de choses, la vidéo-protection doit-être positionnée de manière judicieuse. Nous avons souvent des transferts de délinquance par rapport à certains points précis et il faut y aller avec pragmatisme, il y a une réelle plus-value d'un point de surveillance sur une baisse de la délinquance significative et pas sur un mouvement de la délinquance sur un autre endroit.*

*Nous savons très bien que les délinquants ne sont pas forcément statiques et rattachés à un lieu, si nous venons les gêner sur un lieu ils ont plutôt tendance à bouger et donc, il faut donc plutôt engager des actions de sensibilisation. Il est donc préférable d'envisager la vidéo-protection sur des axes insolubles, et par contre sur des points de tension particuliers, avoir une approche pragmatique et d'action de terrain avec la Police Municipale, l'adjoint en charge de la tranquillité, la Police Nationale, les éducateurs de rue, les animateurs éducatifs. C'est vraiment de l'action de terrain, la vidéo-protection ne vient pas forcément en prévention. Là aussi, en commission nous pourrions y réfléchir, je n'ai pas d'actions véritablement tranchées, c'est vraiment au cas par cas*

*Monsieur BOSSUAT : si on suit votre raisonnement, la ville de Sainte-Savine est l'une des moins bien équipée sur l'agglomération en termes de vidéo-surveillance, donc on peut imaginer que toute la délinquance pourrait arriver sur Sainte-Savine, c'est donc aussi une problématique qu'il faut anticiper.*

*La deuxième problématique se pose aussi si vous voulez plus de personnes sur le terrain, plus d'agents de la Police Municipale, on peut imaginer au cours du mandat des choses qui vont dans le bon sens pour la Police Municipale, est ce que du coup le recrutement...*

*Monsieur le Maire : il n'y aura pas de recrutement demain, mais ça fait partie des trajectoires à étudier à la fois en commission, avec les élus, avec la Police Municipale qui est force de proposition sur un certain nombre de choses, et aussi sur des actions et des réflexions plus pragmatiques. Pour avoir un effectif suffisant et avoir une ouverture complète 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, bien évidemment la commune de Sainte-Savine n'a pas forcément les moyens suffisants en termes de ressources humaines.*

*Par contre, il faut travailler avec d'autres collectivités sur une éventuelle mutualisation. C'est une réflexion à mener avec les élus des autres collectivités. Nous avons pour beaucoup les mêmes problématiques, notamment sur l'amplitude horaire de présence des équipages, il y a des choses à réfléchir, l'objectif est de voir avec les équipes, la police nationale et les éducateurs ce qu'il est possible de faire en termes de plan d'actions sur la partie tranquillité. C'est une chose qui nous tient à coeur et sur laquelle nous nous investissons pleinement.*

*Monsieur BOSSUAT : sur le renouvellement de la flotte véhicules, on voit un montant assez important de 223 000 euros, est-ce que des véhicules électriques sont prévus ?*

*Monsieur le Maire : oui*

*Monsieur BOSSUAT : vous pouvez nous dire le nombre ?*

*Monsieur le Maire : Deux véhicules électriques.*

*Monsieur BOSSUAT : très bien. Dernière chose : lors du dernier mandat nous étions tous d'accord, conseillers municipaux majorité et opposition, concernant cette salle qui est très vieillissante, mal isolée comme vous avez pu le découvrir. Sachez que si c'est à l'ordre du jour, nous voterons pour.*

*Monsieur le Maire : ça fait partie aussi des outillages, comme nous l'avions évoqué dans notre programme nous souhaitons avoir des retransmissions de manière automatique des séances du Conseil Municipal, d'avoir également des outils de support de projection, et de pouvoir apporter un confort d'utilisation à la fois pour les élus mais aussi pour l'ensemble des spectatrices et des spectateurs. Ce n'était pas présent cette fois ci, nous nous en excusons.*

*Monsieur BOSSUAT : c'est essentiel le numérique pour retranscrire, mais vous verrez cet hiver, vous allez certainement accélérer pour l'isolation. C'était une petite boutade mais comme je l'ai dit précédemment, il est compliqué en trois semaines d'établir un budget, il y a des choses qui vont dans le bon sens, d'autres pour lesquelles nous seront vigilants, pour notre part, nous allons nous abstenir sur ce vote.*

*Monsieur le Maire : merci, Monsieur Moser ?*

*Monsieur MOSER : simplement pour vous dire que je partageais votre approche globale et prudente de l'utilisation de la vidéo-protection, et que nous avons vraisemblablement le même point de vue sur l'intégration des différents éléments qui concourent encore à une sécurité quotidienne importante dans la ville de Sainte-Savine. Je suis donc d'accord sur l'approche que vous avez décrite.*

*Monsieur le Maire : j'en suis fort aise. Madame KIEHN ?*

*Madame KIEHN : je voudrais faire une petite remarque : ça fait simplement un mois jour pour jour que nous avons été élus. Donc effectivement, peut-être que Monsieur MARANDET ne retrouve pas tous les éléments qu'il voudrait, mais je pense qu'il faut nous laisser un peu de temps, d'indulgence, de tolérance... nous allons faire au mieux pour les Saviniennes et les Saviniens.*

*Monsieur MARANDET : j'en suis parfaitement conscient, je sais ce que c'est que l'établissement d'un budget.*

*Je suis d'accord vous avez eu peu de temps, mais on vote sur des données budgétaires qui pour moi sont incomplètes. C'est la raison pour laquelle nous votons contre.*

*Je ne remets pas en cause votre bonne volonté ni votre souci de bien faire, il y aura sûrement des sujets sur lesquels nous ne serons pas d'accord, d'autres sur lesquels nous le serons, mais en l'état ce budget nous ne pouvons pas l'accepter, non pas parce que vous avez manqué de temps mais parce que c'est le contenu du budget qui pose problème.*

*Si vous permettez, juste une petite précision sur l'augmentation de la subvention du CCAS, car c'est un sujet qui est sensible et qui pourrait donner lieu à des interprétations. La subvention passe de 130 000 à 300 000 euros, en réalité elle avait été, en accord avec le Président du CCAS, diminuée les années passées parce que le CCAS avait des excédents financiers. Ces excédents sont maintenant épongés donc, comme il a été convenu dès le départ, nous avons envisagé, et vous l'avez fait merci, de rétablir cette subvention à son niveau antérieure d'autant plus que le CCAS aura maintenant la charge de payer la DSP pour la résidence.*

*Je vous serais gré aussi d'avoir retenu le montant du plan social qui abonde cette subvention de 50 000 euros, tel que nous l'avions travaillé et déterminé avec l'élu qui était à l'époque en charge du CCAS.*

*Monsieur POUZIN : pour clarifier un peu ces échanges, j'aimerais donner à Monsieur MARANDET l'occasion de s'expliquer sur ce qu'il entend par un budget politique. Je suppose que politique pour vous ce n'est pas au sens des partis nationaux, ni au sens des idéaux républicains sur lesquels tout le monde est d'accord. Quand est-ce qu'un budget est politique, quand est-ce qu'il ne l'est pas Monsieur MARANDET ? Ce n'est pas une question piège.*

*Monsieur MARANDET : politique, il y a un sens étymologique que vous devez connaître, c'est la gestion de la ville. La politique c'est de gérer une collectivité au bénéfice de ses habitants.*

*Donc le budget doit servir à aider les écoles à bien fonctionner, à ce que les routes soient entretenues... la politique, c'est de faire bien vivre la cité. Par rapport à ce qui était annoncé dans le projet, je ne retrouve pas ces orientations là.*

*Monsieur le Maire : bien évidemment des choses seront mises en œuvre notamment au travers de décisions modificatives, d'autres qui sont en cours d'écriture. L'objectif était de ne pas bâcler le travail, il vaut mieux prendre son temps et bien faire les choses, je pense que vous en êtes conscients. Un certain nombre d'actions sont en cours d'étude et de réalisation et bien évidemment vous serez associés de la manière la plus transparente possible au travers des commissions qui seront mises en place*



**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITÉ**  
**Loïc BOSSUAT, Karl D'HULST, Anne-Marie ZELTZ (pouvoir à Loïc BOSSUAT)**  
**et Nicolas CROQUET s'abstiennent**  
**Alain MOSER, Bernard MARANDET, Catherine IGLESIAS, Jean-François LEIX,**  
**Frédérique BEHL et Maud AUMIS votent contre**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

<b>RAPPORT N° 17 : SAINTE-SAVINE BASKET - RÉGULARISATION CHARGES LOCATIVES - DEGREVEMENT</b>
--

RAPPORTEUR : M. HENNEQUIN

Mes Chers Collègues,

L'Association Sainte-Savine Basket loue plusieurs logements à la Ville.

Les conventions de location prévoyant que les fluides sont à la charge de l'Association, la Ville a procédé à une refacturation des sommes qu'elle avait payées pour ces logements, l'association n'ayant pas fait remettre les compteurs à son nom.

Ces charges ont fait l'objet d'un rappel pour les années 2016 - 2017- 2018. Le montant total des régularisations s'élève à **7 990,36 €**.

N° Titre	Montant	Fluides	Appartements	Année
920	255,95	EAU	APPART4 FERRY	2016
921	205,92	EAU	APPART4 FERRY	2017
922	203,11	EAU	APPART4 FERRY	2018
923	1740,35	GAZ	APPART4 BERNIOLLE	2016
924	1502,40	GAZ	APPART4 BERNIOLLE	2017
925	1578,07	GAZ	APPART4 BERNIOLLE	2018
630	714,28	ELECTRICITE	APPART4 BERNIOLLE	2016
631	915,29	ELECTRICITE	APPART4 BERNIOLLE	2017
632	874,99	ELECTRICITE	APPART4 BERNIOLLE	2018

Suite à la demande de l'Association Sainte-Savine Basket et compte-tenu des difficultés financières qu'elle rencontre suite au Covid 19, je vous propose de pratiquer un dégrèvement de 50% sur ces régularisations.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 673 du budget Ville.

**M. le Maire : Avez-vous des commentaires particuliers ? Monsieur MOSER.**

**Monsieur MOSER : est-ce qu'il y a eu des éléments nouveaux depuis la situation qui posait problème au SSB , le rappel sur plusieurs années, qui nous ont permis d'arriver à une situation de 50/50 ?**

**Si je pose la question, c'est simplement parce qu'on s'est rendu compte que le budget du club était vraiment très fragilisé par cette situation et ce rappel de 7 990 euros, surtout dans les conditions où on s'est trouvé ensuite.**

*Nous avons prévu un dégrèvement total dans la mesure où nous avons la responsabilité de cette situation liée à une erreur interne. Je tiens donc à dire que nous avons prévu et que je m'étais engagé quand j'étais encore élu de la majorité, après avoir analysé la situation avec plusieurs élus, à réparer cette erreur intégralement. Vous avez procédé autrement, ça vous appartient, mais je tenais à vous le faire savoir*

*Monsieur le Maire : je vous remercie, oui effectivement nous avons bien entendu lorsque nous avons rencontré le Président qu'il y avait des promesses électorales*

*Monsieur MOSER : ce n'était pas une promesse électorale mais une prise en compte de la situation, ne confondez pas les choses. Je voudrais dire les choses très sincèrement. Merci.*

*M. le Maire : cela veut dire que lorsque nous parlons, nous ne sommes pas sincères ? Et vous uniquement ? On clôt le débat là dessus. Monsieur CROQUET vous vouliez vous exprimer ?*

*Monsieur CROQUET : je voulais simplement savoir s'ils avaient eu des subventions et combien ?*

*Monsieur le Maire : pas sur la partie professionnelle, en tout état de cause, par contre on fera une compensation pour la prise en compte de l'impact que cela a eu. On essaiera d'arriver sur un effet neutre sur l'association.*

*Monsieur BOSSUAT : on vient de voter la subvention à 24 000 euros, indépendamment de Sainte-Savine Basket, il y a t-il d'autres associations en difficultés qui vous ont demandé des subventions exceptionnelles ?*

*Monsieur le Maire : pour l'instant non, nous n'avons pas de remontées particulières, par contre nous restons très vigilants sur les besoins du secteur associatif, à la fois sur les outils que l'on pourrait déployer en interne, mais aussi sur les dispositifs étatiques, régionaux, qui sont existants et sur lesquels on pourrait orienter les différentes associations. Voilà pour répondre à la thématique particulière du secteur associatif.*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITÉ**

**Alain MOSER, Bernard MARANDET, Catherine IGLESIAS, Jean-François LEIX,  
Frédérique BEHL et Maud AUMIS s'abstiennent**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	27	/	6

**RAPPORT N° 18 : ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2019/2020 –  
Dégrèvement 3ème trimestre**

RAPPORTEUR : Mme MARTIN

Mes Chers Collègues,

Les tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2019/2020 de l'École de Musique et de Danse ont été arrêtés par délibération du 5 juin 2019 comme suit, étant précisé que l'engagement est annuel (sauf pour les éveils) :

ÉVEIL/INITIATION			Tarifs trimestriels 2019/2020	
			<i>Saviniens</i>	<i>Extérieurs</i>
Musique	Jardin 3/5 ans (45 min)	Par enfant	35 €	80 €
		A partir du 3ème enfant	29 €	
	Initiation 6/7 ans (inclus atelier instrumental)	Par enfant	45 €	80 €
		A partir du 3ème enfant	39 €	
Danse	Éveil 4/5 ans (1 cours : 45 min)	Par enfant	35 €	80 €
		A partir du 3ème enfant	29 €	
	Initiation 6/7 ans (1 cours)	Par enfant	48 €	133 €
		A partir du 3ème enfant	39 €	

PARCOURS DIPLOMANT (CURSUS)			Tarifs trimestriels 2019/2020	
			<i>Saviniens</i>	<i>Extérieurs</i>
Enfants	Formation musicale + Instrument + Orchestre (Vent-Cordes)	Par enfant	56 €	140 €
		A partir du 3ème enfant	48 €	
		A partir du 2ème instrument	24 €	70 €
	Formation musicale (seule)	Par enfant	28 €	70 €
	Instrument (Formation musicale Cycle 2 Année 2 validé) – Temps de cours selon niveau (inclus orchestre et examens)	Par enfant	43 €	70 €
	Danse classique et jazz 8 ans (2 cours)	Par enfant	72 €	160 €
A partir du 3ème enfant		63 €		
Adultes	Formation musicale + Instrument + Orchestre (Vent - Cordes)	Par personne	130 €	191 €
	Formation musicale (seule)	Par personne	60 €	88 €

	Instrument (Formation musicale Cycle 2 Année 2 validé) – Inclus orchestre (Vent et cordes)	Par personne	70 €	103 €
--	--	--------------	------	-------

PARCOURS NON DIPLÔMANT (HORS CURSUS)			Tarifs trimestriels 2019/2020	
			<i>Saviniens</i>	<i>Extérieurs</i>
Enfants	Instrument (Formation musicale Cycle 2 Année 2 validé) – Inclus orchestre (Vent et cordes) – Temps de cours 30 min	Par enfant	53 €	80 €
Adultes	Instrument + Orchestre (Vent – Cordes) – Temps de cours 30 min	Par personne	70 €	103 €
	Ensembles Musiques Actuelles	Par personne	68 €	91 €
	Danse contemporaine	Par personne	62 €	95 €

Afin de respecter les règles sanitaires imposées par la proclamation de l'état d'urgence sanitaire le 23 mars dernier, certains cours, habituellement dispensés dans l'enceinte de l'École de Musique et de Danse, ont été assurés à distance :

- Instrument ;
- Formation musicale ;
- Danse ;

Par contre, il n'a pas été possible d'assurer à distance les cours pour :

- l'éveil et l'initiation à la musique et à la danse des enfants, les élèves étant trop petits pour un suivi à distance, et les parents déjà bien sollicités ;
- les Ensembles Musiques Actuelles (orchestre rock ou jazz impossible à distance).

Il vous est donc proposé de pratiquer pour la facturation du 3ème trimestre 2019/2020 :

- un dégrèvement de 100% pour les disciplines qui n'ont pu être dispensées, à savoir :  
=> l'éveil et l'initiation à la musique et à la danse pour les enfants ;  
=> les ensembles Musiques Actuelles.
- un dégrèvement de 50% pour les disciplines enseignées par l'école de musique et de danse et assurées à distance :  
=> Instrument ;  
=> Formation musicale ;  
=> Danse.

**M. le Maire : Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 19 : PÔLE COHÉSION SOCIALE - DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA CAF DE L'AUBE - ANNÉE 2020**

RAPPORTEUR : Mme KIEHN

Mes Chers Collègues,

Le Pôle Cohésion Sociale englobe les services de l'Enfance-Jeunesse (accueils de loisirs péri et extrascolaires, vie scolaire, restauration scolaire), de la Petite Enfance et de l'Animation de la Vie Locale.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube propose à ces services des financements pour la réalisation de diverses opérations d'investissement. Voici les projets prévus et les subventions sollicitées, au titre de l'année 2020.

**• Pour le service Petite enfance :**

**- Subvention d'investissement pour l'équipement du Multi-accueil 1, 2, 3 Les P'tits Loups**

Matériel d'éveil éducatif, aménagement des espaces d'accueil et de vie, renouvellement du stock de linge et de vaisselle, matériel et mobilier ergonomique et électroménager, poussettes et accessoires attenants, matériel informatique.

> montant prévisionnel du projet : 18 571 € HT  
> **montant de la subvention sollicitée : 7 428 €**

**- Fond public et territoires**

Aménagement d'une salle d'éveil sensoriel adaptée aux enfants atteints de handicap : jeux, jouets, petit équipement.

> Montant prévisionnel du projet : 1 979 € HT  
> **Montant de la subvention sollicitée : 989 €**

**• Pour le service Enfance-jeunesse :**

**- Subvention d'investissement pour l'équipement de l'ACM maternelle**

Aménagement de l'espace de vie avec des équipements permettant d'améliorer le confort et la sérénité des jeunes enfants.

> Montant prévisionnel du projet : 16 512, 59 € HT  
> **Montant de la subvention sollicitée : 6 605, 03 €**

**- Subvention d'investissement pour l'équipement de l'ACM primaire**

Rénovation de la cuisine pédagogique des ACM (équipement et matériel).

> Montant prévisionnel du projet : 12 028, 23 € HT  
> **Montant de la subvention sollicitée : 4 811, 29 €**

**- Subvention d'investissement pour l'amélioration de l'accueil des sites périscolaires Guingouin et Aubrac**

Aménagement de l'espace d'accueil des enfants avec des équipements permettant d'améliorer leur confort et leur sérénité.

> Montant prévisionnel du projet : 2 080 € HT  
> **Montant de la subvention sollicitée : 832 €**

**• Pour l'ensemble des services du pôle Cohésion sociale :**

**- Subvention d'investissement pour l'achat d'un logiciel de gestion**

Renouvellement du logiciel de gestion des structures du pôle : gestion des données familles, inscriptions, facturation, extractions de données...

> Montant prévisionnel du projet : 32 827, 15 € HT  
> **Montant de la subvention sollicitée : 13 130, 86 €**

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- accepter la sollicitation des financements listés ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

**Monsieur le Maire : Merci, il y a-t-il des commentaires ?**

**Mme IGLESIAS : oui, merci Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous préciser quels sont les équipements prévus pour améliorer le confort et la sérénité des jeunes enfants, pour l'équipement des ACM maternels et pour les écoles Aubrac et Guingouin ?**

**M. le Maire : nous vous donnerons la liste en détail.**

**Mme IGLESIAS : je prends note, merci.**

**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 20 : SERVICE ENFANCE-JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACM  
- DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES**

RAPPORTEUR : M. VAN DALEN

Mes Chers Collègues,

Suite au contexte sanitaire du printemps ayant entraîné la fermeture des établissements scolaires et fragilisé certaines familles, le Gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel afin d'encourager et de soutenir les initiatives portées notamment par les collectivités territoriales, en faveur d'activités pédagogiques et de découverte à destination des enfants et des jeunes durant les vacances scolaires d'été.

Le dispositif « Vacances apprenantes » s'adresse pour partie aux accueils de loisirs sans hébergement afin de leur permettre de proposer des activités éducatives de qualité au plus grand nombre, et en particulier aux enfants des parents qui devront travailler en cette période de reprise de l'activité économique.

Une aide financière peut ainsi être versée aux organisateurs déclarés auprès de l'État ( DDCSPP ) afin de faciliter l'ouverture des accueils de loisirs, d'augmenter leurs capacités d'accueils ou de renforcer les contenus pédagogiques.

A Sainte-Savine, durant tout l'été, les structures ACM proposeront des activités ludiques et pédagogiques qui iront dans le sens des objectifs du dispositif « Vacances apprenantes » (ateliers sciences, accompagnement scolaire, découverte sportive, sorties à la Médiathèque, activités manuelles et artistiques, découverte du territoire...).

Un dossier de demande de subvention exceptionnelle de 42 834 € a été adressé à la DDCSPP afin de soutenir notamment l'organisation de ces activités, l'achat de matériel pédagogique, la mobilisation et le recrutement de personnel d'animation supplémentaire imposé par le protocole sanitaire, le surcoût lié à l'entretien renforcé des locaux.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- AUTORISER la demande de subvention exceptionnelle adressée à la DDCSPP dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes »,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

***M. le Maire : Avez-vous des commentaires particuliers ? Pas de remarques.***

***Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE***

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

Mes Chers Collègues

La Ville de Sainte-Savine souhaite, par l'intermédiaire de son Centre Culturel, organiser « la saison culturelle 2020/2021 ». Le coût total du projet est évalué à 265 300 euros TTC (salaires compris). Le bénévolat est valorisé à hauteur de 7 500 euros.

- La Région est susceptible d'apporter une subvention de 15 000 euros,
- Le Département est susceptible d'apporter une subvention de 5 000 euros,
- Troyes Champagne Métropole est susceptible d'apporter une subvention de 5 000 euros.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de :

- approuver les demandes de subventions énoncées ci-dessus,
- organiser « la saison culturelle 2020/2021 »,
- dire que le coût total du projet est évalué à 265 300 euros TTC,
- solliciter la Région, le Département et Troyes Champagne Métropole afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus,
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2021,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile en découlant

***Monsieur le Maire : Y a-t-il des commentaires particuliers ?***

***Madame BEHL : merci Monsieur le Maire.***

***Vous avez dit dans votre programme que vous vouliez accentuer la programmation de l'Art Deco, « remettre davantage de culture et de vie dans ce lieu magique » en vous citant, et vous en êtes où dans vos réflexions d'intensifier cette programmation ?***

***Monsieur le Maire : nous travaillons avec notamment le responsable de la programmation culturelle sur la programmation artistique.***

***Compte-tenu de la situation actuelle, il est évidemment un peu compliqué de faire des projections exponentielles sur une saison culturelle sachant que nous sommes sur une configuration un peu particulière concernant la mobilisation du public et l'accueil des spectateurs. Nous faisons une saison comme si ça se passait normalement, l'objectif étant de renforcer sur différentes actions à écrire.***

***Madame BEHL : d'accord.***

***Monsieur le Maire : et bien évidemment en lien avec les services et avec la commission Culture.***

***Madame BEHL : Merci M. le Maire.***



**Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

**RAPPORT N° 22 : DÉPLOIEMENT TRÈS HAUT DÉBIT FIBRE – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ORANGE POUR LES ARMOIRES PMZ 06057 ET PMZ06059**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Mes Chers Collègues,

Le déploiement très haut débit (fibre) lot n° 2 est en cours par Orange jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'emplacement des 17 futures armoires nécessaires au déploiement à été validé.

Deux de ces futures armoires, PMZ 06057 (FI-10362-0009) et PMZ06059 (FI-10362-0003), et leur raccordement, seront sur deux parcelles appartenant à la Commune de Sainte-Savine, parcelle n°1664 section AE et parcelle n°1665 section AE.

Pour ce faire, il faut établir un dossier foncier qui permettra à terme la rédaction et la signature d'une convention de servitude. La Commune de Sainte-Savine doit retourner, complétés, plusieurs documents, qui seront ensuite transmis à un notaire via la participation du service Réglementaire de la société Orange :

- Autorisation de passage en terrains privés préalablement à la convention de servitude,
- Fiche de collecte pour l'établissement d'une convention de servitude.

La convention définitive nous sera proposée par Orange après un délais de traitement de l'ordre de plusieurs mois, pour autant il sera possible de démarrer les travaux avant le retour de la convention, grâce notamment à la signature de l'autorisation de passage.

Les travaux de déploiement sont intégralement à la charge de la société Orange.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles, et notamment la convention de servitude pour les armoires PMZ 06057 et PMZ06059 et leur raccordement situées sur deux parcelles appartenant à la commune de Sainte-Savine, parcelle n°1664 section AE et parcelle n°1665 section AE.

**Monsieur le Maire : je suis sûr que vous êtes tous et toutes ravis du déploiement du très haut débit à Sainte-Savine, avez-vous des commentaires particuliers ?**

**Monsieur BOSSUAT : la Commune de Sainte-Savine sera couverte à 100 % fin 2020 ? ça va être compliqué...**

**Monsieur le Maire : le plus rapidement possible. Il y a eu du retard de pris forcément.**

Il y a l'aspect déploiement d'agents sur le terrain, et aussi parfois la fourniture de services, car sur les chaînes d'approvisionnement bien souvent les prestataires ont été impactés, et là aussi ça peut prendre un peu de retard, l'objectif étant d'avoir une couverture la plus rapide possible pour avoir du haut débit au sein de notre salle de Conseil Municipal. Il y a t-il d'autres commentaires ?

Mme KIEHN : j'habite à hauteur de moitié de l'Avenue Gallieni, nous avons été équipé la semaine dernière, donc je pense que ça va se faire progressivement

Monsieur CROQUET : on n'oublie pas ceux qui sont derrière la rocade non plus ?

Monsieur le Maire : ils habitent Sainte-Savine, l'objectif c'est qu'ils soient couverts également. C'est une évidence pour nous. Le très haut débit c'est pour tout le monde et on sait également que l'accès au numérique est une chose très importante, on l'a vu notamment au travers du confinement à la fois sur l'équipement, les infrastructures, pour l'accès à l'éducation, sur la partie infrastructure et services de la collectivité. Il y a des choses qui sont entreprises, des choses en réflexion, notamment au travers de TCM, de la Région, des dispositifs sur l'accès au numérique pour toutes et tous.

*Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	33	/	/

#### QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur le Maire : nous avons eu connaissance d'une question de la part du groupe Saviplus au travers de Madame AUMIS.*

*Madame AUMIS : Merci. Monsieur le Maire, depuis votre entrée en responsabilité, le site internet de la ville et la page Facebook sont très largement utilisés pour informer le public de l'action municipale.*

*Aussi, dans le souci de compléter l'information des Saviniens et de faire connaître les prises de position de l'opposition municipale, nous considérons qu'une place doit nous être donnée sur ces supports.*

*En effet, le droit de libre expression des élus d'opposition est consacré à l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :*

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur »*

*Les nouvelles technologies numériques de communication et d'information peuvent relever du champ d'application de l'article L. 2121-27-1 dans la mesure où ce texte législatif ne limite pas au seul support papier le mode de diffusion du bulletin d'information générale au sein duquel les élus d'opposition doivent bénéficier d'un espace réservé.*

*L'intention du législateur vise ainsi à permettre l'exercice de ce droit d'expression de l'opposition municipale « quel que soit le support d'information ».*

*Le site internet d'une commune peut également être qualifié de bulletin d'information générale dès lors qu'il sert à diffuser une information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, et ce quand bien même la collectivité publierait un magazine où les élus locaux de l'opposition peuvent exercer leur droit d'expression.*

*A cet égard, la question s'est posée de savoir si un espace devait également être réservé aux élus de l'opposition sur la page « Facebook » officielle d'une commune.*

*Par un jugement en date du 2 juin 2015, le tribunal administratif de Montreuil a considéré qu'en regard à son contenu, la page « Facebook » de la collectivité locale devait être qualifiée de « bulletin d'information générale » au sens de l'article L. 2121-27-1 précité puisque ce support dématérialisé contribuait à valoriser l'action municipale auprès de ses administrés, et qu'en conséquence, le règlement intérieur du conseil municipal devait « prévoir un espace réservé à l'expression des élus d'opposition sur la page Facebook officielle de la commune » et « en fixer les modalités pratiques », et ce alors même que « les élus d'opposition, comme n'importe quelle autre personne intéressée, pourraient publier directement des messages d'information sur le « mur » de la page Facebook de la commune ».*

*Ce raisonnement a été repris par le tribunal administratif de Dijon à propos du site internet et de la page Facebook officielle d'une commune, dès lors que les deux supports dématérialisés en cause ne se bornaient pas à délivrer des informations pratiques aux administrés, mais retraçaient l'action de la majorité municipale.*

*Dès lors, nous demandons, au nom de notre groupe d'opposition, la possibilité de procéder à des publications sur le site internet et la page Facebook de la commune, et l'inscription de cette mesure dans le règlement intérieur.*

*Enfin, soucieux de voir ces supports d'information réservés exclusivement à la communication institutionnelle de la commune, nous vous demandons de supprimer tout lien avec des pages connexes particulières et partisans qui n'ont pas leur place dans ce dispositif d'information.*

*Bien entendu, nous restons à votre disposition pour étudier avec vous les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette mesure.*

*Monsieur le Maire : merci pour cette question diverse, pour rebondir et avant de laisser la parole à Monsieur BERNIER pour la réponse, nous avons fait le tour des différentes pages et a priori, nous n'en n'avons pas vu.*

*Monsieur BERNIER : si, nous avons supprimé des pages partisans puisque le lien sur l'association Saviplus avait été supprimé.*

*Madame AUMIS : et le lien sur la page connexe qui renvoyait aussi à Monsieur MAGLOIRE ? Il y en avait une.*

*Monsieur BERNIER : non je ne crois pas, je vais vérifier mais je vous remercie de m'alerter nous en discuterons.*

*Monsieur le Maire : Monsieur Marandet, Monsieur Moser, il y a une question qui a été posée par Madame AUMIS, la réponse sera apportée par Monsieur BERNIER et il n'y a pas de tenue de débat particulier.*

*Madame AUMIS : j'en veux pour preuve page connexe.*

*Monsieur BERNIER : alors vous êtes sur Facebook.*

*Monsieur le Maire : c'est une recommandation de Facebook, c'est par rapport à vos préférences.*

*Monsieur BERNIER : je ne suis pas Marc ZUCKERBERG, je n'ai pas la maîtrise de Facebook, et les pages connexes sont des recommandations. J'en veux pour preuve puisque quand je me connecte au Facebook de la Ville, en page connexe j'ai la page de Madame Nelly COLLOT-TOUZÉ qui apparaît.*

*Madame AUMIS : vous pouvez aussi intervenir sur les pages connexes, enfin vous : l'administrateur.*

*Monsieur BERNIER : je croyais que vous faisiez allusion au lien qui était avant sur le site internet qui renvoyait sur les pages partisanes.*

*Madame AUMIS : non.*

*Monsieur le Maire : s'il vous plaît, vous avez posé votre question Monsieur BERNIER vous aviez une réponse ? On ne va pas aborder l'aspect technique etc ce sera l'occasion d'une autre rencontre*

*Monsieur BERNIER : votre question en fait ne touche pas que votre droit d'expression, de manière plus globale je voulais le faire en introduction avant de vous donner plus d'éléments, elle parle vraiment de l'opposition à Sainte-Savine. Nous avons mis en place des retransmissions en direct, nous sommes les premiers à l'avoir fait, comme quoi vous voyez Monsieur Marandet nous tenons nos engagements, fait en plus par des bénévoles donc sans dépenser d'argent pour la collectivité.*

*M. MARANDET : c'est vraiment déplacé, prenez un autre ton, un peu de savoir vivre républicain.*

*M. le Maire : alors, je vais vous rappeler le contexte d'une question, il y a une question il y a une réponse, donc M. Marandet je vous en prie, si vous voulez parler, vous parlerez à l'extérieur, laissez parler Monsieur BERNIER avec son droit d'expression, qui fait part de la parole de la collectivité sur une réponse à une question écrite.*

*M. BERNIER: donc si j'ai bien compris le sens de votre demande, vous réclamez un droit d'expression uniquement pour votre groupe ?*

*Mme AUMIS : en tant qu'opposition, un espace d'expression.*

*M. BERNIER : si je n'ai pas manqué un élément de votre groupe ?*

*Mme AUMIS : je parle au nom de mon groupe mais je demande un espace où l'opposition puisse publier.*

*Monsieur BERNIER : pour votre groupe c'était important de le préciser.*

*Monsieur le Maire : je suis désolé vous apportez votre réponse qui n'appelle pas forcément à commentaire, et on s'en tiendra là.*

*Monsieur BERNIER : dans votre argumentaire, vous citez une décision qui a été rendue par le Tribunal Administratif à la fois de Dijon et de Montreuil. Dans votre argumentaire juridique vous auriez dû prendre en compte un arrêté du Tribunal de Montreuil datant de 2017, et qui casse justement cette décision du droit à l'opposition de publier des commentaires sur la page Facebook officielle de la Ville. D'un point de vue technique, il part du principe que la page Facebook est accessible à tous, et qu'il y a la possibilité pour chacun de publier un commentaire et d'abonder, de critiquer, ou de congratuler va t-on dire, l'action municipale. J'en ai pour preuve ce soir le débat a été retransmis sur Facebook, il y a des gens qui faisaient partie de votre liste juste avant qui ont pu commenter positivement ou négativement le débat de ce soir. Ça fait partie de l'échange démocratique. Sur ce point là nous pourrions en rediscuter. Sur le site internet, sous la présentation de la liste des membres du Conseil Municipal, j'ai déjà prévu sous l'autorité du Maire qui reste le directeur de publication, des espaces réservés pour valoriser à la fois votre page Facebook, ce qui vous permettra de bénéficier d'une meilleure visibilité pour votre action d'opposition, la possibilité d'avoir une adresse mail de groupe, c'est aussi prévu.*

*Je vous rappelle à titre d'information que j'étais à l'origine de la refonte du site internet et du journal municipal de Sainte-Savine, tel que nous le connaissons sous sa forme actuelle. Je tiens quand même à rappeler que j'étais garant de l'optimisation de la mise en page du journal municipal qui permettait justement à l'opposition de bénéficier davantage d'espace d'expression, je tiens à le préciser car c'était de mon initiative. Ces espaces d'expression, ils seront maintenus et je m'y engage, seront réglementés par le vote du règlement intérieur comme le prévoit la loi. La possibilité pour les groupes d'opposition d'avoir une adresse mail pour être contactée plus facilement par les administrés, le renvoi éventuel vers une page Facebook, la communication de leur permanence. Sur le site internet de la ville, vous avez également le trombinoscope des élus qui va être mis en place.*

*Je rappelle que nous avons mis à votre disposition à l'issue de l'installation municipale, je suis désolé de le dire Monsieur MARANDET, mais gratuitement, la possibilité de vous faire prendre en photo pour que chacun puisse disposer d'une photo de qualité égale faite par un professionnel. Ça va dans le sens de l'idée qu'on se fait de l'opposition. Sur ce trombinoscope, il est prévu de maintenir comme par le passé la possibilité aux administrés d'avoir directement l'hyperlien qui leur permet de vous contacter directement en cliquant sur votre photo, parce que vous faites partie d'une commission ou qu'ils ont reconnu votre action municipale.*

*Je me permets juste d'apporter une petite observation : lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Moser vous réclamiez la création d'une adresse personnelle à titre personnel, aujourd'hui vous réclamez le droit à vous exprimer sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville, je vous ai apporté des éléments de réponse. Il n'y a pas d'échange possible mais je me pose quand même la question, et je suis surpris que cela n'ait jamais été fait auparavant, du temps où l'ancienne municipalité était au pouvoir. Je trouve ça un peu curieux, j'ai l'impression que vous découvrez la position d'opposition et que vous réclamez une certaine forme de liberté, de prise de parole que vous n'autorisiez pas forcément sous la même forme auparavant.*

*Je ne vais pas m'engager de manière plus formelle sur la mise en place, c'est réglementé par l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités, ça sera dans le cadre de la constitution du règlement intérieur, qui doit être fait dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal et qui permet de définir les modalités d'expression de l'opposition. Vous ne faites pas partie de la commission concernée par le dossier, mais Monsieur MARANDET et Monsieur LEIX pourront faire le relai de votre prise de parole.*

*Je considère en tous cas que chaque élu est à sa place, nous sommes tous légitimes.*

*Loïc BOSSUAT tout à l'heure parlait d'appeler un peu de calme et de sérénité et de prendre un peu de hauteur dans les échanges envers tout le monde, moi j'ai envie de dire non, chacun reste comme il est, et je pense justement que la retransmission sur Facebook de ces conseils municipaux permet de voir justement la qualité des échanges au sein de ce conseil. J'étais en première ligne ce soir, je suis un peu surpris de l'agressivité ou du ton un peu virulent de certaines interventions, vous parliez d'opposition constructive lorsque le conseil municipal s'est installé.*

*M. le Maire : on dérive de la réponse Monsieur BERNIER.*

*M. BERNIER : ça faisait partie de l'expression de l'opposition quand même.*

*M. le Maire : d'accord.*

*M. MARANDET : il faudrait peut-être arrêter aussi, il faut que le règlement s'applique à tout le monde, c'est de la provocation ça Monsieur le Maire je suis désolé.*

*M. le Maire : en tous cas c'est un élément de réponse à une question. Après effectivement s'il y a des modalités techniques à déployer ou des choses que vous avez remarquées bien entendu nous serons ouverts.*

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28/07/2020 approuvé par les membres présents :

M. Arnaud MAGLOIRE 	Mme Patricia KIEHN 	M. Michel VIVIEN 
Mme Martine CHAUDET 		Mme Gülcân GULTEKIN 
M. Virgil HENNEQUIN 	Mme Cécile RIBAILLE 	M. Gérard HUART 
Mme Michelle MARTIN 	M. Jean-Michel ROUZIN 	
	M. Laurent VAN DALEN 	Mme Marie-Laure CATERINO 
M. Jérémie CERF 		M. Romain BERNIER 
Mme Léa BOIZARD 		M. Bastien BLANCHOT 
M. Rémy LAVILLE 		M. Bernard MARANDET 
M. Alain MOSER 	Mme Catherine IGLESIAS 	M. Jean-François LEIX 
Mme Frédérique BEHL 	Mme Maud AUMIS 	
M. Karl D'HULST 	M. Loïc BOSSUAT 	M. Nicolas CROQUET 